



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 058 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 12 mai 2015

Président

M. Leon Benoit

Comité permanent des ressources naturelles

Le mardi 12 mai 2015

•(1530)

[Traduction]

Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)): Je vous souhaite à tous un bon après-midi.

Comme vous le savez, nous sommes ici pour poursuivre l'étude sur le renouveau de l'industrie forestière canadienne. Cette étude s'inscrit dans la foulée d'une étude présentée au Parlement en juin 2008. Il s'agissait d'une étude assez fouillée sur l'industrie forestière. Nous voulons savoir comment se porte maintenant l'industrie, et ce qu'il est advenu des recommandations de l'étude de 2008.

Aujourd'hui, nous entendrons quatre témoignages pendant la première partie de la réunion, qui se déroulera de 15 h 30 à 17 h 10. À 17 h 10, nous suspendrons la séance l'espace d'une minute afin de recevoir par téléconférence trois témoins d'un groupe du Québec. Nous en reparlerons en temps et lieu.

Pour l'heure, nous commencerons avec les témoins qui seront ici pendant la première partie de la réunion. Nous accueillons Mme Marianne Berube, directrice générale d'Ontario Wood WORKS!, M. Daniel Archambault, vice-président de direction et chef de l'exploitation de la Division des produits industriels de Kruger Inc et M. Iain Macdonald, qui est président du Conseil des fabricants du bois et directeur général du Centre for advanced wood processing de l'Université de la Colombie-Britannique. Nous accueillons aussi M. John Innes, professeur et doyen de la faculté de foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique qui se joint à nous par vidéoconférence.

Je tiens à remercier les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. Nous savons que vous nous accordez un temps précieux, que vous pourriez employer autrement, mais votre participation est importante pour l'étude. Je suis impatient d'entendre vos présentations au comité ainsi que vos réponses aux questions que nous vous poserons aujourd'hui.

Commençons avec les présentations; celles-ci ne doivent pas durer plus de sept minutes. Nous suivrons l'ordre du jour. Commençons avec Mme Berube d'Ontario Wood WORKS!

La parole est à vous. Vous disposez d'un maximum de sept minutes.

Mme Marianne Berube (directrice générale, Ontario Wood WORKS!): Merci. Nous vous sommes reconnaissants de nous donner l'occasion de faire une présentation au comité permanent concernant le renouveau forestier.

Mon intervention portera sur trois grands points, qui touchent surtout à l'innovation stratégique, soit le nouveau créneau des immeubles de hauteur moyenne, celui des grands immeubles en bois, ainsi que les produits du bois novateurs qui en sont dérivés. J'ai préparé une présentation. Je ne sais pas si vous en avez une copie;

elle vous a, je crois, été envoyée par courriel. Ma présentation s'articulera autour de ce document.

L'Ontario a modifié son code du bâtiment qui permet, depuis le 1^{er} janvier, la construction d'immeubles de six étages à ossature de bois. C'est un changement que nous réclamions depuis 2009, lorsque la Colombie-Britannique a adopté une modification en ce sens. L'étalement urbain et les plans de densification des villes feront en sorte qu'il y aura de moins en moins de maisons unifamiliales. Le nouveau créneau arrive donc à point nommé pour la région du Grand Toronto et du Golden Horseshoe.

D'après ce que nous observons en Colombie-Britannique, il y aura deux à trois fois plus de construction. Par conséquent, nous nous attendons à ce que dans deux ou trois ans, environ 500 immeubles de ce genre soient en chantier. Ontario Wood WORKS! fait beaucoup de formation et de promotion, tout en offrant un soutien technique aux utilisateurs; l'accueil est on ne peut plus favorable. Nous offrons de nombreuses activités éducatives qui sont toutes en forte demande à l'heure actuelle. Nous avons organisé des ateliers et des voyages en Colombie-Britannique et nous avons publié des guides. Nous collaborons aussi avec les associations municipales de l'Ontario et la Fédération canadienne des municipalités, qui voit le tout d'un très bon oeil.

Des modifications au Code national du bâtiment ont récemment été annoncées; elles entreront en vigueur avant la fin de l'année. Je sais que vous avez déjà entendu parler d'immeubles de hauteur moyenne. Il s'en construit en Colombie-Britannique. Toutefois, au Canada, 40 % du marché de la construction se situe en Ontario. C'est donc une occasion extraordinaire.

Parallèlement, il y a aussi des projets témoin de grands immeubles à ossature de bois. Il y en a un qui a récemment été annoncé à Québec, et ici, à Ottawa, le groupe Windmill a un projet d'immeuble de bureaux d'environ 12 étages. En outre, il y a aussi une résidence universitaire de 16 ou 17 étages prévue sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique.

Je parle de ces deux créneaux, car je sais que vous vous intéressez aux nouveaux produits novateurs en voie de faire leur apparition. La construction systématisée et les systèmes de panneaux de bois seront la prochaine grosse tendance. Nous sommes allés en Colombie-Britannique, où l'on construit encore des bâtiments à ossature en bois parce que la production de systèmes de panneaux de bois ne suffit pas à la demande. La construction sera plus économique et plus rapide, l'industrie a donc tout intérêt à examiner ce genre de systèmes. La construction est très rapide, et peut même se faire au rythme d'un étage par semaine.

Il y a aussi les panneaux lamellés-croisés ou très grands panneaux qui sont déjà utilisés dans plusieurs grands immeubles en Ontario et ailleurs au pays. Il y a le complexe sportif Wayne Gretzky et, à Ottawa, le magasin de Playvalue. Je le répète, il s'agit d'un produit novateur, qui offre de multiples possibilités; c'est un produit concurrentiel. À l'heure actuelle on fabrique des panneaux croisés de bois à longs copeaux lamellés à Kenora, en Ontario. Les entreprises comblent les lacunes et s'intéressent à différentes formes de très grands panneaux.

La technologie hybride fera plus d'adeptes; elle favorise la combinaison de diverses formes de produits du bois avec l'acier et le béton, en proportions variées pour différents types d'édifices. Malheureusement, je ne peux pas vous montrer de photos. Cependant, nous avons des livres de projets ayant remporté des prix. J'en ai un exemplaire pour chacun d'entre vous, juste derrière moi, aussi, n'hésitez pas à en prendre un. Un grand nombre de ces projets ont été réalisés sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique ou dans des édifices témoins. Ils illustrent les avancées réalisées ainsi que les possibilités.

J'ai une question pour le comité. Nous collaborons avec le gouvernement fédéral depuis plusieurs années pour tenter de faire une meilleure place au bois dans les politiques d'approvisionnement et ce genre de processus, car il y a eu des avancées technologiques et des changements apportés au code. Pourquoi les édifices du gouvernement fédéral ne peuvent-ils être construits en bois? Nous aimerions avoir de l'aide pour que les choses changent et que cela devienne possible.

Merci.

• (1535)

Le président: Merci beaucoup, madame Berube.

Nous passons maintenant à M. Daniel Archambault de Kruger Inc. pour une présentation d'un maximum de sept minutes.

C'est à vous, monsieur.

[Français]

M. Daniel Archambault (vice-président de direction et chef de l'Exploitation, Division des produits industriels, Kruger inc.): Merci, monsieur le président.

Bonjour. Je tiens à remercier les membres du comité de m'avoir invité à prendre part à l'étude sur le renouveau de l'industrie forestière canadienne et à partager certaines réflexions sur l'innovation stratégique dont il est question aujourd'hui.

La société Kruger est une entreprise familiale de troisième génération dont le siège social est situé à Montréal. Elle compte plus de 5 000 employés au Canada et aux États-Unis. En fait, la majorité de nos employés est au Canada.

Depuis sa fondation en 1904, Kruger a su se démarquer à l'échelle mondiale en se réinventant au fil des ans et en se positionnant comme un chef de file dans plusieurs secteurs d'activités.

La société s'est taillé une solide réputation à l'échelle mondiale dans les secteurs traditionnels tels les pâtes et papiers, le bois d'oeuvre et les produits du bois, les papiers domestiques et institutionnels, ainsi que le carton et les emballages.

La société Kruger est également un joueur important dans les secteurs de l'énergie renouvelable, du recyclage et des biomatériaux. En plus de tout cela, nous avons des activités dans le secteur du vin et des spiritueux, ce qui n'a rien à voir avec l'industrie forestière.

[Traduction]

J'aimerais prendre quelques minutes pour parler de l'importance de la recherche et du développement pour l'industrie au Canada.

Kruger considère que pour réussir à transformer l'industrie forestière canadienne, il est essentiel de faire des investissements majeurs dans la recherche et le développement afin d'élaborer de nouvelles technologies et de nouveaux produits. Il faut également faire le même genre d'investissements pour moderniser les scieries ou construire de nouvelles installations qui utiliseront les nouvelles technologies à des fins commerciales.

La construction de la seule usine de démonstration de filaments de cellulose au monde, qui est située à Trois-Rivières et qui a été conçue par Kruger en partenariat avec FPInnovations est un exemple des avantages que procure ce genre d'investissement. L'usine, qui a été inaugurée en juin 2014, fonctionne selon un processus sans produit chimique simple et efficace qui extrait les fibres de cellulose des fibres de bois par un procédé mécanique.

La fibre de cellulose est un nouveau matériau extrait de la fibre de bois; elle est révolutionnaire parce qu'elle a des propriétés uniques qui en font un additif de renforcement exceptionnel. Elle présente un fort potentiel pour le secteur forestier au Canada en raison de ses multiples applications dans le secteur traditionnel des pâtes et papiers, mais aussi pour toutes sortes de produits à l'extérieur de ce secteur. C'est une véritable percée technologique. Grâce à l'usine de Trois-Rivières, le Canada est maintenant en position de tête face à la concurrence mondiale pour développer cette technologie ainsi que de nouvelles applications pour les matériaux à base de cellulose qui seront utilisés dans des produits courants.

À titre d'exemple, il existe toutes sortes d'applications du côté des plastiques et des matériaux composites. Utilisé comme additif, le produit a pour caractéristique d'accroître la résistance, on peut donc fabriquer un produit avec moins de matière brute et le rendre plus léger. Vous comprenez les répercussions, il pourrait être utilisé dans l'industrie automobile et partout où le poids pose problème.

Le projet comprend un programme de recherche et de développement de 25 millions de dollars pour appuyer la mise à l'échelle industrielle, conjointement avec des industries et des entreprises qui pourraient bénéficier de l'ajout de fibre de cellulose dans leur produit.

Ce projet de recherche et de développement révolutionnaire représente un investissement total de 43 millions de dollars. Il s'agit d'un programme de trois ans, qui comprend des fonds du gouvernement du Canada par l'entremise du programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière, l'ITIF. J'en profite pour remercier de son soutien Ressources naturelles Canada qui a cru en nous dès le départ. Nous avons également reçu un appui financier du gouvernement du Québec, du gouvernement de la Colombie-Britannique, de Kruger et de FPInnovations.

• (1540)

[Français]

Je voudrais aussi parler du rôle du gouvernement dans le processus de renouveau de l'industrie.

Nous n'insisterons jamais trop sur l'importance d'appuyer ce genre d'innovation stratégique dans l'industrie forestière. Le soutien des gouvernements au développement et au déploiement de ces technologies est essentiel.

Le Canada doit continuer à tracer la voie dans le développement d'une source de fibres durable et fiable à prix concurrentiel pour son industrie. Pour y parvenir, de la recherche en foresterie est indispensable.

Un des principaux défis auxquels nous faisons face, notamment dans l'industrie du papier journal où nous évoluons, consiste à développer des projets de recherche-développement dans un marché en déclin avec des moyens très limités. Pour les gouvernements, il est donc important de s'assurer que nous avons accès aux ressources nécessaires pour permettre à l'industrie canadienne du papier journal de réaliser la transition qu'elle doit faire en vue d'assurer sa pérennité.

Comme vous le savez, la consommation de papier journal est en forte baisse à l'échelle mondiale et la concurrence est féroce sur les marchés. Pour cette raison, les usines de papier doivent continuer à s'adapter et à rivaliser d'ingéniosité pour survivre. Notre industrie s'est engagée à le faire, mais ce sera impossible sans investissements de la part des gouvernements et sans des politiques comme celles qui, heureusement, contribuent au renouveau de l'industrie depuis plusieurs années. Ce genre de soutien des différents paliers de gouvernement est essentiel à la croissance soutenue de l'industrie forestière canadienne et à sa viabilité pour de nombreuses années.

Je tiens à vous remercier encore une fois de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer devant votre comité.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup de votre présentation, monsieur Archambault. Je suis convaincu que vous aurez tous à répondre à des questions tout à l'heure. Il s'agit de notre deuxième réunion sur l'innovation dans le secteur forestier.

Le prochain intervenant est M. Iain Macdonald. Il représente le Conseil des fabricants de bois.

Je tiens à vous remercier de vous joindre à nous aujourd'hui, monsieur Macdonald. Je vous invite à commencer votre présentation. Vous avez un maximum de sept minutes.

M. Iain Macdonald (directeur général, Centre for Advanced Wood Processing et président, University of British Columbia, Conseil des fabricants de bois): Merci beaucoup.

Je m'appelle Iain Macdonald. Aujourd'hui, je m'adresse à vous en tant que président du Conseil des fabricants de bois. Je suis également directeur général du Centre for Advanced Wood Processing de l'Université de la Colombie-Britannique.

Le Conseil des fabricants de bois est le conseil sectoriel national des ressources humaines pour l'industrie de transformation secondaire du bois. Il a pour mandat de planifier, d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies en matière de ressources humaines visant à soutenir la croissance à long terme et la compétitivité du secteur. Nous travaillons avec des entreprises, des employés, le système d'éducation, des associations de l'industrie et le gouvernement pour faire de la recherche et répondre aux besoins changeants de l'industrie ainsi que pour mettre au point des plans stratégiques afin de faire face aux problèmes importants comme la pénurie de travailleurs spécialisés et la nécessité d'établir des normes nationales de compétence de la main-d'oeuvre.

Mon exposé d'aujourd'hui portera sur le sous-secteur de la transformation secondaire de l'industrie forestière. J'entends par là les entreprises qui font des produits à valeur ajoutée, comme des meubles, des fenêtres, des menuiseries architecturales, des armoires et des éléments de construction usinés.

Les produits en bois à valeur ajoutée du Canada sont réputés pour leur qualité et sont massivement exportés. Au total, en 2013, environ 90 000 personnes travaillaient directement dans ce secteur, dont 41 % dans la fabrication de meubles et 23 % dans le sous-secteur des armoires. Le nombre d'emplois a diminué au cours de la dernière

décennie, surtout depuis la crise immobilière aux États-Unis, mais avant cela, il était en croissance.

Trois provinces, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique, comptent pour une large part de l'emploi et de la production. Une bonne partie de l'industrie est située en zone urbaine ou encore, à proximité. Le secteur bénéficie à la fois des nouvelles constructions et des rénovations. Comme je l'ai dit, il a été sévèrement touché par le ralentissement économique aux États-Unis. La valeur globale de l'industrie dans le secteur à valeur ajoutée était de 17 milliards de dollars en 2006, et malgré la récession, sa valeur est demeurée à 17 milliards de dollars en 2010, même en perdant près de la moitié de ses ventes à l'exportation. Les entreprises canadiennes ont réussi à trouver des consommateurs dans le marché intérieur pour compenser cette perte. Le nombre d'emplois a diminué de 20 %, mais la productivité s'est améliorée.

La possibilité de créer plus d'emplois et d'engendrer une hausse du PIB pour chaque arbre récolté est une raison importante de promouvoir les produits en bois à valeur ajoutée. Une étude réalisée en 2000 a révélé que le Canada ne générait que 123 \$ américains par mètre cube de bois récolté comparativement à 290 \$ américains aux États-Unis et à plus de 600 \$ américains au Japon et en Allemagne.

Le secteur de la transformation secondaire du bois est aux prises avec un certain nombre de défis. L'industrie se compose à 97 % de petites et moyennes entreprises, qui comptent moins de 100 employés. Les PME ont des défis particuliers, comme le manque de formation en bonne et due forme dans le domaine de la gestion. Elles ont aussi de la difficulté à obtenir du capital pour investir dans des technologies, réalisent peu d'économies d'échelle en production et arrivent difficilement à libérer les employés clés des activités de production pour de la formation. Le secteur tend à moins se tourner vers la technologie comparativement à certains de nos concurrents, ce qui entraîne des lacunes sur le plan de la productivité et de l'efficacité.

Le secteur a de la difficulté à trouver et à garder des employés, surtout au niveau d'entrée, en raison de la concurrence des secteurs du pétrole, du gaz et de l'automobile et de la perception que l'industrie n'offre pas de perspectives de carrière intéressantes aux jeunes. Certaines activités du secteur, notamment le meuble en bois, ont souffert de la concurrence féroce des importations d'outre-mer, surtout de celles en provenance de la Chine, mais aussi, de plus en plus, du Cambodge et du Vietnam. Enfin, les fabricants de produits ayant subi une transformation secondaire ont de la difficulté à obtenir des commandes de bois d'oeuvre des scieries canadiennes, car ces dernières s'intéressent davantage au volume qu'à une distribution et une production à valeur ajoutée.

Le Conseil des fabricants de bois a tenté de trouver différents moyens de relever ces défis, à la lumière d'études approfondies sur le marché du travail et d'étroites consultations avec les fabricants. Nous avons créé un programme de formation en gestion conçu pour donner aux participants les connaissances et les compétences nécessaires pour assumer des fonctions de gestionnaire et de superviseur au sein de l'industrie. Notre objectif est aussi d'aider les entrepreneurs qui ont créé et développé leur entreprise en misant sur leurs compétences techniques à apprendre à utiliser et à instaurer des systèmes de gestion en bonne et due forme afin qu'ils puissent déléguer des responsabilités au sein de leur entreprise et se concentrer sur la croissance de celle-ci.

L'élargissement de la portée des efforts de recrutement et de maintien en poste à des groupes visés par l'équité en matière d'emploi est perçu comme un moyen prometteur de combler les pénuries de main-d'oeuvre. Le Conseil des fabricants de bois offre le Programme d'études en vue de la préparation des employés de l'industrie du bois, qui offre une formation axée sur des compétences essentielles et techniques aux personnes issues de groupes visés par l'équité en matière d'emploi intéressées par des postes de débutant. Le recrutement vise les membres des Premières Nations, les Inuits, les Métis, les nouveaux arrivants, les femmes et les personnes handicapées. Nous avons mis en place des programmes d'un océan à l'autre et avons obtenu d'excellents résultats sur le plan de l'emploi. Nous sommes en train de mettre de l'avant une initiative soutenue par Condition féminine Canada pour accroître la participation fructueuse des femmes dans le secteur en mettant à l'essai un programme de mentorat.

L'enseignement supérieur joue aussi un rôle important dans la résolution des difficultés sectorielles. Le baccalauréat en transformation de produits forestiers de l'Université de la Colombie-Britannique est le plus important programme de l'Amérique du Nord spécialisé dans la formation de personnel de gestion pour le secteur des produits du bois. Les inscriptions ont atteint des niveaux record. Nos diplômés sont en forte demande, et 94 % d'entre eux font une longue carrière dans ce secteur. La moyenne des salaires de nos diplômés se situe juste en dessous de celle des diplômés de la faculté de médecine.

• (1545)

Notre centre travaille en étroite collaboration avec l'industrie à l'élaboration de nouveaux produits, à l'amélioration de la fabrication et au transfert de technologie. Pour diverses raisons, nous entrevoyons d'extraordinaires possibilités de reprise pour le secteur à valeur ajoutée dans les années à venir.

Les importations sont beaucoup moins concurrentielles qu'avant. En Chine, le salaire type est passé de 85 \$ à plus de 500 \$ par mois. L'énergie industrielle n'est plus subventionnée. Les sociétés publiques doivent maintenant rembourser les emprunts à l'État, ce qu'elle n'étaient pas tenues de faire auparavant si elles créaient de l'emploi. La création d'emplois n'est plus le principal moteur de l'investissement industriel. La modification en 2008 de la loi américaine Lacey obligeant les importateurs à prouver que le bois qu'ils utilisent provient de sources légales a fait grimper le coût des matériaux et les frais d'administration et convaincu certains acheteurs de se tourner plutôt vers la Chine et d'autres marchés asiatiques. Enfin, les effets sur la santé de divers revêtements et adhésifs utilisés pour différents produits importés continuent de préoccuper les consommateurs nord-américains.

Le contexte actuel fait en sorte que les produits canadiens du bois à valeur ajoutée sont en mesure d'obtenir une plus large part du marché nord-américain s'ils sont bien conçus, fabriqués de manière efficiente et habilement mis en marché. En outre, comme le témoin précédent l'a souligné, nous entrevoyons d'excellentes possibilités pour nos fabricants dans le secteur de la construction en raison des modifications apportées récemment au code du bâtiment. Le Canada peut devenir un chef de file dans l'élaboration de systèmes et de produits d'ingénierie pouvant entrer dans la construction de structures comme des écoles, des hôpitaux, des bâtiments à usage industriel et institutionnel et de grands bâtiments en bois, telle la résidence de 18 étages pour étudiants à l'Université de la Colombie-Britannique, dont la construction doit débiter l'an prochain. Si nous ne saisissons pas l'occasion, des entreprises européennes plus

développées ne demanderont pas mieux que de servir ce marché émergent.

Pour aider les entreprises canadiennes à exploiter au maximum ces possibilités, nous devons continuer à investir dans le secteur en soutenant l'innovation industrielle sur les plans de l'élaboration de produits, de la fabrication, des processus opérationnels ainsi que du développement des ressources humaines et du perfectionnement des compétences. Nous sommes d'avis qu'il faudrait revoir le programme des conseils sectoriels, qui a soutenu de nombreux conseils de ressources humaines, comme le Conseil des fabricants de bois, et établir un organisme-cadre qui serait le porte-parole des fabricants de produits secondaires de tout le pays.

Nous devons intensifier les efforts de recherche et développement qui concordent avec les besoins et les possibilités de l'industrie et donner aux entreprises canadiennes dynamiques et novatrices les moyens de se doter de la technologie et de la formation voulues pour être concurrentielles à l'échelle internationale. C'est formidable de voir le premier à commercialiser un produit ou une technologie obtenir le soutien du gouvernement, mais pour bâtir une industrie concurrentielle sur la scène mondiale, nous avons besoin de nombreux producteurs viables pour chaque type de produit. Nous devons favoriser et soutenir le renforcement des partenariats et des synergies dans la chaîne d'approvisionnement. Nous devons aussi inciter les fabricants primaires à s'élever dans la chaîne de valeur en se servant de leurs économies d'échelle et de leur accès au capital pour rivaliser avec les fabricants européens et autres de produits hautement concurrentiels.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le comité.

• (1550)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Macdonald, du Conseil des fabricants de bois.

Nous nous rendons maintenant par vidéoconférence à l'Université de la Colombie-Britannique, à Vancouver, pour entendre M. John Innes, professeur et doyen de la Faculté de foresterie.

Vous avez la parole, monsieur le doyen. Vous disposez de sept minutes.

M. John Innes (professeur et doyen, Faculté de foresterie, University of British Columbia): Merci, monsieur le président. Bonjour, mesdames et messieurs.

Je suis très heureux d'avoir été invité à prendre la parole devant vous cet après-midi. En tant que doyen de la plus grande faculté de foresterie au Canada, je m'intéresse évidemment de près au renouvellement de l'industrie forestière canadienne.

Vous m'avez demandé de parler du troisième thème abordé par votre comité, soit l'innovation stratégique. Vous avez déterminé différents sous-thèmes, mais je me concentrerai aujourd'hui sur les dernières questions.

Voilà maintenant 30 ans que Peter Drucker a publié son remarquable ouvrage sur l'innovation et l'entrepreneuriat. Je pense que l'innovation et l'entrepreneuriat vont de pair, surtout quand il est question d'avantages économiques, car on peut tous avoir de bonnes idées, mais si on ne sait pas comment les commercialiser efficacement, on n'en retire aucun avantage et notre économie non plus.

Je n'ajouterais rien à ce que vous avez certainement déjà entendu d'autres témoins au sujet de l'amélioration des produits forestiers existants et de l'élaboration de produits de grande valeur pour les futurs marchés. L'Association des produits forestiers du Canada et FPInnovations ont réalisé dans ces deux domaines une étude très fouillée.

Voilà un secteur passionnant, qui présente de bonnes perspectives de croissance. Nous nous y intéresserons à l'Université de la Colombie-Britannique en créant une maîtrise en leadership en ingénierie dans le domaine des bioproduits écologiques, si nous obtenons l'autorisation du ministère de l'Enseignement supérieur de la province. Ce programme suivra de près la chaîne de valeur de l'industrie, depuis les éléments fondamentaux de la biomasse jusqu'aux bioproduits et à la bioénergie en passant par le traitement de la biomasse. Il se distinguera par le fait que 40 % de son contenu portera sur le leadership et visera à accroître les compétences en affaires et générales ainsi que les aptitudes à communiquer des participants. Il fait partie d'un ensemble de nouveaux programmes destinés à doter le secteur forestier d'aujourd'hui et de demain de professionnels compétents en affaires et dans le domaine technique.

Je me réjouis que vous vous penchiez sur l'utilisation optimale des résidus de bois. L'industrie forestière canadienne s'est grandement améliorée sur le plan de l'efficacité énergétique, notamment en brûlant les résidus pour fournir de l'énergie. Des résidus ont également été incorporés dans des produits forestiers ou utilisés par des usines de pâtes.

On a observé plus récemment une expansion rapide de l'industrie des granules de bois, tirées essentiellement des résidus. L'Europe est le principal marché de ces granules, quoique les marchés asiatiques se développent.

Le marché européen est soumis à des exigences liées à la politique énergétique. Ainsi, si le nouveau gouvernement du Royaume-Uni desserre ses liens avec l'Union européenne, comme il en a fait la menace, la politique énergétique du pays et, par la suite, sa demande de granules de bois pourraient s'en ressentir. Même en faisant abstraction de ces considérations, je trouve assez ironique que beaucoup voient l'incinération des résidus comme une utilisation optimale de la biomasse, alors que de nombreux travaux de recherche ont établi qu'il serait possible d'en tirer bien d'autres produits.

Selon moi, les universités du Canada ont un rôle de premier plan à jouer dans le développement de la bioéconomie du pays. C'est reconnu, et les réseaux sur les fibres du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie sont un exemple de collaboration fructueuse entre l'industrie forestière et les universités du Canada.

Ce programme, qui tire à sa fin, a cependant connu quelques ratés sérieux, le plus important étant le fait que de nombreuses parties concernées ont été tenues à l'écart de l'élaboration d'un système global d'innovation pour le secteur forestier. Sauf une toute petite exception, les réseaux sur les fibres ont mis l'accent sur l'utilisation novatrice des produits, c'est-à-dire sur ce qu'on appelle l'extrémité aval de la chaîne de valeur, de sorte que notre compréhension des forêts et de l'offre future de bois d'oeuvre est demeurée grandement déficiente. On ne saurait trop insister sur la gravité de cette lacune quand on sait que le Canada a prévu une chute de 25 % de l'offre en raison de perturbations naturelles et de modifications apportées à la réglementation des provinces.

Je viens de l'une des huit écoles de foresterie reconnues au Canada et j'ai été consterné de constater le peu d'attention accordée à l'élément offre de l'équation forestière. Nos forêts doivent être saines

et viables pour soutenir une industrie forestière dynamique. Nous devons, en particulier, assurer à ceux qui achètent nos produits forestiers que ceux-ci viennent de forêts gérées de façon durable.

Même si on ne sait pas encore très bien quelle sera l'incidence à long terme des changements climatiques sur les forêts canadiennes, il est déjà clair que les perturbations causées par le climat, notamment les incendies, les épidémies d'insectes et les infestations fongiques, influent sur l'offre de bois d'oeuvre. Selon la plupart des modèles, ces perturbations augmenteront en fréquence et en gravité. Nous devons mieux comprendre ces processus afin d'être mieux en mesure d'assurer à l'industrie des produits forestiers un approvisionnement constant en fibres de haute qualité. Sinon, nous compromettrons la compétitivité de l'industrie forestière canadienne et la richesse naturelle que représentent nos forêts.

• (1555)

Nous devons également reconnaître que les aspects politique, économique et social du paysage forestier changent rapidement. La décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Tsilhqot'in* a radicalement modifié la façon de voir les terres publiques, et de nouveaux modèles de régie des terres font leur apparition. Nous faisons de grands progrès dans la reconnaissance de tout ce que nous procurent nos forêts à part le bois d'oeuvre. Par exemple, une valeur économique peut maintenant être affectée au carbone forestier, et, dans bien des endroits du monde, la mise en réserve de mesures d'atténuation environnementale est devenue une occasion d'affaires importante.

Enfin, il y a une évolution dans la façon dont les citoyens —qui constituent la majorité des électeurs, je me permets de le préciser— voient les forêts du Canada; par ailleurs, les tentatives timides pour sensibiliser le public aux avantages d'une saine gestion des forêts ont obtenu peu de succès jusqu'ici. Il est fort probable que les pressions se feront de plus en plus fortes en faveur de la préservation de nos forêts boréales de toute activité économique, y compris l'exploitation forestière. En est un exemple la campagne *Les oiseaux boréaux* ont besoin de la forêt, qui a été lancée le 16 mars 2015 et qui vise à protéger la moitié de la forêt boréale.

Les experts-forestiers sont formés pour gérer les demandes d'utilisation des terres, mais l'innovation stratégique dans ce domaine demeure remarquablement limitée, compte tenu de la taille du Canada et de la valeur de ses ressources forestières. Une telle innovation s'impose de toute urgence. Si nous ne faisons rien, l'incertitude perpétuelle dans laquelle sont laissées les entreprises forestières oeuvrant au Canada fera en sorte que la fuite de capitaux vers le Sud-Est américain dont nous avons été témoins récemment se poursuivra.

Je vous remercie de votre attention.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le doyen de la Faculté de foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique.

Passons maintenant aux questions et observations. Nous commençons par une période de questions de sept minutes. M. Reef sera le premier intervenant pour le gouvernement.

Monsieur Reef, vous avez la parole. Vous disposez de sept minutes.

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leurs exposés.

Madame Berube, vous avez parlé de modifications au code national du bâtiment pour permettre la construction de structures en bois de six étages. Cette mesure entraînera certainement une croissance de la construction, comme vous l'avez signalé. S'agit-il d'un plafond ou d'un point de départ?

• (1600)

Mme Marianne Berube: C'est un bon point de départ. Ce dossier est en constante évolution; les nouvelles activités de recherche et de développement, les nouveaux produits et les changements apportés au code nous permettent de rattraper le temps perdu, si je peux m'exprimer ainsi. L'Europe procède de cette façon depuis un certain nombre d'années. Nous avons toujours accusé un retard par rapport à l'Europe. En réalité, la construction d'immeubles à ossature de bois pouvant atteindre six étages a commencé en 2009, lorsque la Colombie-Britannique a modifié les codes pour la première fois, parce qu'elle ne pouvait pas faire construire le village olympique en bois. Pourtant, d'autres administrations, même aux États-Unis et en Europe, permettent ce type de construction. Il a été difficile de se rendre à six étages. Il a fallu mener beaucoup de recherches et s'appuyer sur de nombreuses données scientifiques.

Maintenant, nous sommes en quelque sorte sur l'écran radar des gens. Nous obtenons beaucoup de commentaires de la part de ceux qui utilisent des matériaux différents. Cela dit, lorsque des changements seront de nouveau apportés au code dans cinq ans, en 2020, nous espérons pouvoir y intégrer des édifices de plus grande taille. C'est pour cette raison que l'on mène en ce moment des projets pilotes, pour faire des recherches, effectuer des essais et prouver... Lorsqu'on dépasse les six étages, la façon de construire est différente, car il est possible d'utiliser une charpente de bois et de grands panneaux de bois jusqu'à six étages, mais au-delà de cela, il faudra utiliser des produits plus récents, comme les grands panneaux de bois. Le nombre d'étages va continuer d'augmenter.

M. Ryan Leef: C'est parfait.

Monsieur Archambault, est-ce que c'est le type d'activités de recherche et de développement auxquelles vous participeriez aussi, la construction de plus...

Mme Marianne Berube: Nous avons d'excellents partenaires — FPInnovations, le Conseil national de recherches et l'industrie elle-même — qui s'occupent davantage de la recherche et du développement. Le Conseil canadien du bois et Wood WORKS! s'occupent davantage de la sensibilisation, de la promotion et de la communication des renseignements aux intervenants du marché. Le Conseil canadien du bois s'occupe également des changements au code et de son évolution.

M. Ryan Leef: C'est excellent.

Vous avez entendu les observations de M. Innes au sujet de la gestion durable des forêts. Avez-vous un rôle à jouer à cet égard? Je pense qu'il a formulé une observation importante lorsqu'il a dit que les Canadiens doivent savoir que le produit final provient d'une source d'approvisionnement durable et que l'on fait la promotion de cet aspect ou qu'on lui accorde un appui raisonnable. Comment vous y prenez-vous pour renseigner les Canadiens à ce sujet, et dans quelle mesure êtes-vous convaincue que vous faites ce qu'il faut à cet égard?

Mme Marianne Berube: J'ai lancé le projet Wood WORKS! en Ontario il y a 15 ans. Nous sommes établis en Colombie-Britannique depuis 16 ans, et avant cela, il n'existait aucun programme de promotion du bois au Canada pour renseigner les gens et les intervenants du marché sur le sujet. Nous avons tendu la main aux architectes, aux ingénieurs et aux municipalités. Comme j'habite à

North Bay, en Ontario — dans le Nord de l'Ontario —, il est facile de demander l'appui des municipalités qui dépendent de l'industrie du bois, mais c'est une tâche plus difficile dans le Sud de l'Ontario et dans la région de Toronto.

Le Canada est un chef de file mondial pour ce qui est de la gestion durable des forêts. Nous détenons encore 91 % du couvert forestier original. Nous accomplissons un excellent travail, et c'est ça, le message que nous voulons lancer. Maintenant, nous avons un rôle très important à jouer dans la lutte contre les changements climatiques. Encore une fois, il faut sensibiliser les gens et leur communiquer des renseignements.

M. Ryan Leef: Je n'ai pas beaucoup de temps, mais j'aimerais m'adresser brièvement à chacun de vous, en commençant dans cet ordre et en terminant par M. Innes. Pourriez-vous simplement me dire quel est le rôle que le gouvernement fédéral peut jouer pour que nous soyons les meilleurs au monde pour ce qui est de la durabilité? Qu'est-ce que le gouvernement fédéral peut faire pour transmettre ce message et faire valoir aux consommateurs, que ce soit au pays ou à l'étranger, que les forêts canadiennes sont gérées de façon durable?

Mme Marianne Berube: Comme je l'ai mentionné dans ma présentation, nous aimerions qu'à tout le moins, le gouvernement fédéral place le bois sur un pied d'égalité avec les autres matériaux en raison des nouvelles percées technologiques. Nous avons travaillé sur de nombreux projets en collaboration avec Travaux publics Canada. Même Ressources naturelles Canada a fait faire des travaux de rénovation il y a quelques années, et ce ministère a accompli un exploit extraordinaire en réussissant à obtenir du bois pour le parement intérieur; il n'a même pas été question de la structure. Le gouvernement a un rôle très important à jouer à cet égard. Nous ne demandons pas que le bois soit utilisé en priorité... nous voulons simplement que les règles du jeu soient équitables pour tous afin que le bois soit lui aussi pris en compte dans les projets.

M. Daniel Archambault: De la même façon que l'industrie et tout le monde au Canada a fait la promotion de la gestion durable au fil des ans, je crois que le gouvernement doit promouvoir l'utilisation du bois. Nous sommes tous fiers d'avoir adopté des pratiques d'exploitation durable d'un océan à l'autre, du nord au sud. Si nous estimons que nous disposons d'une ressource naturelle renouvelable, c'est-à-dire le bois, nous pouvons la promouvoir en l'utilisant et en montrant que nous avons foi en cette ressource.

• (1605)

M. Ryan Leef: Tout à fait. Merci.

M. Iain Macdonald: D'excellents efforts sont déjà déployés, notamment en Colombie-Britannique, d'où je viens. Il y a une véritable synergie entre les travaux accomplis par Wood WORKS!, d'une part, et par les universités et FPInnovations, d'autre part; toutes ces organisations sensibilisent les gens au fait que le bois est un matériau durable et qu'il y a d'énormes possibilités dans le secteur de la construction. Je dirais que nous devons pouvoir compter sur de solides activités de recherche et de développement et sur des données scientifiques pour pouvoir appuyer les changements qui sont apportés au code. Des gens ont l'impression qu'il y a certains risques liés aux incendies, à la protection en cas de séisme et à la résistance à la moisissure, entre autres. Les données scientifiques dont nous disposons dissipent toutes ces perceptions. Ces travaux sont en cours, mais ils sont très importants, et nous pourrions bien entendu faire plus.

Dans le même ordre d'idées, en ce qui concerne la gestion durable des forêts et la lutte contre les effets des changements climatiques, le Canada pourrait jouer un rôle très important à l'échelle mondiale grâce à son couvert forestier. Par contre, nous devons être en mesure d'étayer le tout au moyen de données scientifiques.

Le président: Monsieur Innes, pouvez-vous répondre vous aussi à la même question?

M. John Innes: Merci.

C'est au Canada qu'on trouve la plus importante proportion de forêts certifiées dans le monde, et donc, je pense que la qualité de la gestion ici est indiscutable. Cela dit, nous devons surveiller de près les mesures que nous prenons pour pouvoir continuer d'affirmer que nous sommes un chef de file mondial en matière de gestion durable. Pour cela, il nous faut de bons renseignements. Je pense que le gouvernement fédéral et les provinces doivent faire de la sensibilisation, et pas seulement en ce qui concerne le secteur du bois. Tout le monde sait que le bois est un magnifique matériau de construction. Je ne pense pas qu'il est nécessaire de mettre l'accent là-dessus. Par contre, nous devons surtout renseigner la population des régions urbaines et lui dire que nous savons comment gérer adéquatement nos forêts et que les effets de la gestion forestière sont mineurs par comparaison à de nombreuses autres perturbations naturelles. Je pense qu'il faut promouvoir l'utilisation du bois dans le plus grand nombre de secteurs possible, et je suis enthousiasmé à l'idée de promouvoir ce matériau dans le cadre d'un programme fédéral visant à privilégier l'utilisation du bois. Cette idée me plaît.

Dans l'ensemble, je pense que nous devons être très prudents et être en mesure d'appuyer nos affirmations, selon lesquelles nous sommes les meilleurs gestionnaires forestiers du monde. Pour cela, il faudra faire d'importants investissements dans la surveillance et, dans une moindre mesure, dans la recherche.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Allez-y, monsieur Aubin. Vous disposez de sept minutes.

[Français]

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Merci, monsieur le président. Je vous remercie de cette délicate attention et de ne pas avoir déduit cela de mon temps de parole.

Je remercie tous les témoins avec nous aujourd'hui qui partagent leur expérience et leur expertise. Ils nous permettront certainement d'y voir un peu plus clair dans nos travaux qui visent deux buts: faire une mise à jour de l'industrie forestière à la suite de l'étude de 2008 et voir comment le gouvernement fédéral peut être le meilleur partenaire possible dans le développement de cette industrie.

Je vais d'abord m'adresser à M. Archambault, non parce que Kruger a une usine à Trois-Rivières — on sait que cette entreprise est partout —, mais surtout parce que j'ai suivi le développement de cette entreprise papetière. Mon grand-père, comme père de famille, et moi-même, comme étudiant, y avons travaillé. En décembre dernier, il y a eu l'inauguration du projet pilote sur la fibre cellulosique. Il ne saurait y avoir de succès comme celui qui semble se dessiner chez Kruger, à Trois-Rivières, sans qu'il y ait eu préalablement de la recherche-développement.

Il y a des projets de recherche-développement en foresterie. Dans ma région, il y en a aussi en avionnerie, tout comme dans plusieurs secteurs. Selon les discussions que j'ai eues avec bon nombre d'entrepreneurs de ma circonscription, il semble qu'il n'y ait pas d'uniformité dans l'évaluation des projets de recherche-développe-

ment. Dépendamment du bureau avec lequel on fait affaire, que ce soit Québec ou Montréal, les critères ne semblent pas uniformes.

Kruger a-t-il fait face à cette difficulté? Ce serait là un moyen, pour le gouvernement fédéral, d'être un meilleur partenaire en cas de problème réel de ce côté. C'est ce qui est ressorti des discussions que j'ai eues avec des entrepreneurs. Avez-vous eu ce problème?

• (1610)

M. Daniel Archambault: Nous avons des usines de papier à Trois-Rivières et dans la région de Sherbrooke, au Québec, ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador. Je crois que vous faites référence au crédit d'impôt pour la recherche-développement?

M. Robert Aubin: Oui.

M. Daniel Archambault: Il y a des différences dans la façon dont les bureaux régionaux traitent les dossiers. Nous devons composer avec cela. Certains projets seront acceptés dans une région géographique alors qu'ils ne le seront pas dans une autre.

M. Robert Aubin: Avez-vous réussi à cerner la raison de cette difficulté? Est-ce simplement parce que les bureaux n'ont pas les mêmes critères d'évaluation?

M. Daniel Archambault: Notre travail est de remplir les formulaires et de répondre aux questions des gens qui administrent ces programmes. Il est certain que ce serait plus facile pour nous s'il y avait plus d'uniformité dans la façon d'appliquer les règles d'un bout à l'autre du pays. Nous devons composer avec cela.

M. Robert Aubin: Je suppose que ce sera une partie de notre travail.

J'aimerais vous entendre aussi sur le succès de l'expérience qui a lieu chez Kruger. Vous avez parlé de la nouvelle fibre en développement et de ses applications possibles.

Les applications possibles sont-elles destinées à une industrie de deuxième transformation, ou y a-t-il une application pour un produit que le consommateur pourrait acheter directement sur le marché?

M. Daniel Archambault: Notre projet de recherche-développement sur les filaments de cellulose s'échelonne sur trois ans. Nous visons trois objectifs. Le premier est de développer le processus de fabrication à partir du laboratoire à une étape semi-commerciale. Nous partons d'un laboratoire qui faisait une tonne par semaine. Nous avons un plan de démonstration qui peut faire de cinq à dix tonnes par jour.

Le second objectif est de développer des applications dans les secteurs traditionnels, c'est-à-dire les pâtes et papiers. Nous avons fait 17 ou 18 essais de différents produits en usine: les papiers d'impression, le papier de toilette, le papier-mouchoir. Nous allons aussi en faire pour les emballages.

Le troisième objectif est de développer des applications autres que celles liées aux pâtes et papiers. Ce cycle sera beaucoup plus long parce qu'il faudra conclure des partenariats avec toutes sortes d'entreprises. Par exemple, pour certaines composantes utilisées dans la fabrication d'automobiles, il y a un avantage à utiliser des fibres cellulosiques pour réduire le volume de matériel requis mais qui a la même résistance.

Nous avons signé huit partenariats de recherche avec différentes universités et des conglomérats, c'est-à-dire universités, entreprises et centres de recherche, dans les secteurs des matériaux composites, des polymères et des adhésifs. Nous espérons que cela débouchera sur des applications dans des entreprises de transformation. Sur un aspect plus fondamental, FPInnovations a aussi pris des initiatives en ce sens.

M. Robert Aubin: Merci beaucoup.

J'aimerais poser une question à Mme Berube.

Dans votre présentation, vous avez dit souhaiter que le gouvernement fédéral mette en valeur le bois ou la construction de charpentes en bois.

La raison est-elle que le secteur privé ou le secteur résidentiel n'est pas encore gagné à la cause des constructions en bois?

• (1615)

[Traduction]

Mme Marianne Berube: Vous avez raison. Le secteur résidentiel utilise du bois, car 90 % à 95 % des maisons sont construites en bois. Cela dit, comme je l'ai mentionné, en ce qui concerne la densification urbaine, plus particulièrement dans la région de Toronto ou dans le Sud de l'Ontario, on constate qu'il n'y a pas beaucoup de maisons unifamiliales. Des restrictions seront imposées à cet égard.

Pour ce qui est de la planification urbaine dans la région du Grand Toronto, la région du Golden Horseshoe et ailleurs au Canada, il faut construire en hauteur. À l'heure actuelle, personne ne construit des édifices de six à huit étages, car l'industrie du béton doit construire des édifices plus hauts pour que les projets soient réalisables du point de vue économique. Même à Ottawa, il existe des restrictions en ce qui concerne la hauteur, ce qui signifie qu'une grande part du marché n'est pas exploitée à l'heure actuelle, soit celles des édifices de six à huit étages. C'est pour cette raison qu'il est si important que ces codes soient adoptés. Il faut autoriser les constructions en bois, car nous perdons une part du marché associée aux maisons unifamiliales.

[Français]

M. Robert Aubin: Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Aubin.

M. Robert Aubin: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Monsieur Regan, vous disposez de sept minutes. Je vous en prie, allez-y.

[Français]

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Monsieur Archambault, la compagnie Kruger a dû fermer un tiers d'une usine de papier à cause de la hausse des coûts et du manque de demande, d'après ce que j'ai compris.

Serait-il possible d'utiliser l'espace inactif dans une telle usine afin de développer de nouveaux produits et, si oui, comment le gouvernement pourrait-il contribuer à cela?

M. Daniel Archambault: Depuis 2010, à la compagnie Kruger, nous avons fermé presque 45 % de nos installations, soit des machines dans toutes nos usines: deux à Terre-Neuve-et-Labrador, cinq à Trois-Rivières, deux à Wayagamack, au Cap-de-la-Madeleine, et une à notre usine de Bromptonville en novembre dernier. Au premier trimestre de 2015, la demande mondiale de papier journal a baissé de presque 10 % par rapport à 2014. Il est clair que nous sommes dans un marché en déclin. Dans ces circonstances, nous avons deux priorités: baisser nos coûts pour rester en vie, bien sûr, et essayer de trouver de nouveaux débouchés pour nos usines. Nous faisons cela au moyen de projets de recherche-développement,

notamment sur les filaments cellulotiques. Évidemment, c'est un processus plus long, qu'on ne met pas sur pied en trois ans.

Des groupes de développement de produits essaient de trouver de nouveaux produits que nous pouvons fabriquer à partir de nos machines à papier. Nous considérons aussi transformer des usines pour fabriquer des produits complètement différents dans des marchés en croissance tout en restant dans le domaine des pâtes et papiers. À l'heure actuelle, il y a deux marchés en croissance au Canada et dans le monde, c'est-à-dire tous les produits de tissu et d'emballage, le carton, et d'autres encore.

Vous demandiez comment le gouvernement pourrait nous aider. Or c'était un peu le sens de mon intervention, plus tôt. Parce que nous sommes présentement dans un marché en déclin et que cela diminue notre performance financière, ce que nous pouvons financer est limité. Je pense que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent continuer à appuyer l'industrie en matière de recherche-développement, non seulement pour la technologie et les nouveaux produits, mais aussi pour la reconfiguration de nos usines.

C'est bien beau de développer une technologie, mais si l'amener au stade de la commercialisation demande un investissement de 50, 100 ou 150 millions de dollars, l'industrie des pâtes et papiers n'aura pas les ressources financières nécessaires. Il faut trouver une façon de soutenir l'industrie de sorte qu'elle puisse financer ces projets.

L'hon. Geoff Regan: J'imagine qu'il faut faire cela sans contrevenir aux règles internationales concernant les échanges.

M. Daniel Archambault: Il y a certainement des règles. À mon avis, il y a des façons de faire très créatives qui respectent les règles internationales. Comme on le sait, cela se fait ailleurs.

L'hon. Geoff Regan: Merci.

[Traduction]

Monsieur Innes, la semaine dernière, des témoins nous ont dit qu'il est très difficile de fabriquer des produits concurrentiels à partir de filaments de cellulose et de cristaux. Quelques projets sont en cours, mais il est très difficile de faire plus à cause de la quantité de fibres disponible pour de tels projets.

Puisque vous semblez croire que c'est une réelle possibilité, selon vous, quelle est la clé? Si vous êtes fermement convaincu que nous devons nous engager dans cette voie, que devons-nous faire pour ouvrir des marchés, fabriquer des produits qui se vendront sur les marchés et utiliser davantage ce matériau?

• (1620)

M. John Innes: Je ne suis pas très bien placé pour répondre à cette question. En fait, je pense que le vice-président de Kruger est plus susceptible de connaître la réponse que moi. Selon ce que je sais de ces produits, ils ne nécessitent pas une grande quantité de matériaux, mais la clé, c'est de commercialiser le produit et de trouver un acheteur qui l'utilisera en grande quantité pendant une période de temps relativement courte. C'est ça, le défi.

Cela ne relève pas tout à fait de mon domaine de compétence, et donc, je ne voudrais pas induire le comité en erreur.

L'hon. Geoff Regan: Parfait. J'ai donc une autre question pour vous, qui est liée à votre domaine de compétence, car vous avez mentionné qu'il est important de surveiller les mesures prises. À votre avis, le gouvernement a-t-il proposé des mesures et des indicateurs appropriés pour garantir le succès de ce secteur?

M. John Innes: Le Service canadien des forêts est responsable de la surveillance à grande échelle. Ensuite, ce sont les provinces qui s'occupent des menus détails. Très peu de provinces ont profité de l'évolution rapide de la télédétection, qui nous permettrait d'avoir une bien meilleure idée des ressources dont nous disposons.

Certaines entreprises privées envoient des appareils photo et des caméras vidéo dans l'espace. Les entreprises utilisent aussi beaucoup plus les drones pour obtenir de meilleurs renseignements. Il y a aussi la technologie lidar, qui est fondée sur la technologie radar. Elle nous permet d'obtenir des images en trois dimensions des forêts. Nous réalisons des progrès très rapides dans ce domaine, et certaines entreprises ont déjà adopté cette technologie, même si les provinces, elles, ne l'ont pas encore fait.

Je pense que beaucoup de possibilités s'offrent au gouvernement fédéral, mais il est probablement plus important que les provinces mettent à jour leurs répertoires et aient une meilleure idée de l'état des ressources forestières. À l'échelle fédérale, je pense que nous publions des rapports instructifs. Le problème, c'est qu'ils portent sur l'ensemble du pays. Le Canada est un très grand pays, et ce qui convient en Ontario ne conviendra pas nécessairement en Colombie-Britannique.

L'hon. Geoff Regan: Je crois savoir que vous étudiez aussi les facteurs qui influent sur la capacité des Premières Nations de mettre en oeuvre des pratiques d'exploitation forestière durable et les obstacles à cet égard. Est-ce que le gouvernement crée certains obstacles?

M. John Innes: Je pense qu'à l'heure actuelle, les Premières Nations se heurtent à de nombreuses difficultés. Certaines d'entre elles existent depuis longtemps et sont attribuables au gouvernement, tandis que d'autres sont attribuables à leur autonomie gouvernementale.

À mon avis, des possibilités remarquables s'offrent aux Premières Nations, qui peuvent prendre en charge leurs territoires et les gérer efficacement. Nous avons d'ailleurs aidé certaines Premières Nations à cet égard. Nous leur offrons des conseils de nature économique afin qu'elles puissent développer leurs ressources forestières d'une manière qui permettra non seulement de garantir un approvisionnement en bois d'oeuvre et de tirer un revenu de ce matériau, mais aussi de respecter les valeurs qu'elles tiennent à tout prix à protéger.

Le président: Merci, monsieur Regan.

Nous allons maintenant passer aux tours de cinq minutes, en commençant par M. Anderson.

Je vous souhaite un bon retour au comité, monsieur Anderson. Vous en avez été membre pendant longtemps. Vous siégiez probablement au comité lorsque la première étude sur la foresterie a été effectuée, mais je n'en suis pas certain.

Mme Crockatt et M. Caron prendront ensuite la parole.

Allez-y, monsieur Anderson. Vous disposez de cinq minutes.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Merci, monsieur le président.

J'étais là, et vous aussi, si je ne m'abuse. D'ailleurs, je me demande si ce n'était pas aussi le cas de M. Regan. Je crois que nous sommes peut-être les seuls qui étaient ici à l'époque. Quoi qu'il en soit, il est bon d'être de retour, même si ce n'est pas pour longtemps.

Monsieur Archambault, vous parlez d'aide pour passer à de nouvelles technologies. J'aimerais simplement savoir si, pour effectuer cette transition, vous songez à un programme d'aide

ponctuelle ou à des subventions continues à long terme pour l'industrie et les entreprises. Il s'agit là de deux choses différentes.

M. Daniel Archambault: Kruger n'est pas à la recherche de subventions pour mener ses activités. Par contre, l'industrie canadienne recèle un bassin de talents au sein des centres de recherche, comme FPInnovations, l'ensemble des universités, ainsi que d'autres écoles au Canada.

Il me semble qu'en offrant un appui à toutes ces institutions pour qu'elles travaillent sur des projets utiles à l'industrie, qui offrent à l'industrie des pistes de solution pour se réinventer et se rééquiper, le gouvernement joue son rôle de gouvernement. L'industrie récupérera alors les idées, comme nous l'avons fait avec la fibre de cellulose. Nous avons participé, le gouvernement aussi, et cela a donné un programme de trois ans. Avec un peu de chance, nous aboutirons à quelque chose. Mais il faudra éventuellement trouver un moyen de financer la prochaine étape, qui est celle de la production commerciale.

• (1625)

M. David Anderson: Merci.

Monsieur Macdonald, vous dites que les Canadiens s'intéressent généralement davantage au volume qu'à une production de grande qualité et à valeur ajoutée, du moins dans le cas des produits traditionnels. D'ailleurs, ceux parmi nous qui travaillons le bois savons que c'est vrai. Avez-vous l'impression que nous avons pris notre parti de la situation, et croyez-vous que nous agissons de même lorsque nous mettrons au point de nouvelles technologies, que nous ne nous intéresserons qu'au volume plutôt qu'à une production à valeur ajoutée?

Vous avez aussi parlé de produits hautement concurrentiels en provenance de l'Europe. Je me demande si vous pourriez nous dire comment les Européens se sont positionnés. Essaient-ils de faire les deux à la fois, ou bien se concentrent-ils davantage sur les produits de grande valeur? Si vous voulez bien aborder ce sujet?

M. Iain Macdonald: Oui. Pour ce qui est du volume par rapport à la valeur, je crois qu'il est plus facile de s'en tenir aux produits de base. Cela a été la façon de faire dans plusieurs régions au Canada, notamment en Colombie-Britannique. Je recommandais que nous fassions tout en notre pouvoir pour inciter les entreprises qui ont toujours fabriqué des produits basés sur le volume à progresser dans la chaîne de valeur. Elles ont un meilleur accès aux capitaux, de meilleurs systèmes de gestion et la capacité de fabriquer le genre de produits qui nous permettraient de tirer parti des modifications apportées au code du bâtiment, de construire, par exemple, des panneaux lamellés-croisés, des structures de base et des structures en bois lamellé-collé.

Ressources naturelles Canada a un programme qui s'appelle Investissements dans la transformation de l'industrie forestière, l'ITIF. C'est un excellent programme, mais il accorde une subvention uniquement à la première entreprise à adopter une nouvelle technologie au Canada. Je voulais faire valoir que pour avoir un secteur réellement concurrentiel, il nous faut cinq, six ou dix producteurs de panneaux lamellés-croisés; pour l'instant, nous n'en avons que deux. Il faut solidifier la chaîne d'approvisionnement.

L'Europe est plus densément peuplée et la concurrence y est beaucoup plus féroce. Les Européens doivent aussi composer avec d'autres facteurs, comme le coût de l'énergie, qui est très élevé, mais qui les a poussés à innover sur le plan de l'efficacité énergétique des maisons et ce genre de choses. Ils ont de l'avance sur nous, de sorte que l'on peut se procurer des produits européens à 40 % du prix d'un produit comparable au Canada, même en tenant compte des frais d'expédition.

Il faut trouver des mécanismes qui permettront d'aider non seulement la première entreprise à se lancer dans la commercialisation d'un nouveau produit au Canada, mais aussi la deuxième, la troisième et la quatrième.

M. David Anderson: Merci.

Madame Berube, j'aimerais que vous nous parliez des prix Wood WORKS! Je suis en train de feuilleter votre livre; il est fort intéressant. Il présente des projets formidables. J'aimerais que vous imaginiez à quoi ressembleront les projets auxquels vous accorderez des prix dans 10 ans — et les autres ont peut-être aussi envie d'en parler. Dans quelle direction va l'industrie, et quelles seront les technologies de pointe dans 10 ans d'ici?

Le président: Il faudrait le faire en 30 secondes.

Mme Marianne Berube: En 30 secondes...?

Nous avons lancé le programme de remise de prix en Ontario il y a 15 ans; aujourd'hui, il y en a partout au Canada et même aux États-Unis. Nous parlions du cheminement des projets qui nous étaient présentés. Il s'agit surtout de projets ordinaires, avec du lamellé-collé, dans des centres communautaires, des hôpitaux, etc. Il y a eu de grands progrès.

Mais en allant de l'avant avec la nouvelle génération — les immeubles de hauteur moyenne, les grands immeubles, les très grands panneaux, et autres projets — et en continuant d'innover, ce sera... Les prix sont un encouragement. Les architectes aiment être reconnus, de même que les ingénieurs, les universités, les collèges et les chefs de file qui réalisent ces projets. Ces prix donnent d'excellents résultats.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Anderson.

Madame Crockatt, vous disposez de cinq minutes. Vous pouvez commencer.

Mme Joan Crockatt (Calgary-Centre, PCC): Merci beaucoup.

Je remercie tous les panélistes ici présents. Il s'agit d'une étude fascinante pour nous tous.

Ce produit à base de cellulose du bois, ou bois d'ingénierie, semble presque trop beau pour être vrai. Il est écologique et économique, très résistant et très léger, et il permet de fabriquer des panneaux permettant de construire des immeubles au rythme d'un étage par semaine. Quel est le problème? Qu'attendons-nous?

J'aimerais d'abord poser la question à Mme Marianne Berube, puis à M. Archambault. Pourriez-vous parler des difficultés qui nous freinent, à moins que nous n'ayons déjà le vent dans les voiles?

• (1630)

Mme Marianne Berube: Vous parlez des produits à base de cellulose, c'est bien cela?

Mme Joan Crockatt: Oui.

Mme Marianne Berube: Je connais davantage le volet de la structure, je ne suis donc pas vraiment apte à vous répondre.

Mme Joan Crockatt: Monsieur Archambault, c'est donc à vous que je pose la question.

M. Daniel Archambault: Je dirais que d'une certaine manière, nous avons le vent en poupe, car nous avons investi 43 millions de dollars dans une installation en recherche et développement spécialisée dans ce domaine. Le défi consistera à prendre le développement de cette installation et à l'utiliser dans un contexte commercial, tout en soutenant le développement, car dans trois ans, il n'y aura plus de financement.

Dans certains cas, en fait pour la plupart des applications à l'extérieur du secteur traditionnel, il faut penser à une période de commercialisation d'environ cinq à sept ans, plutôt que trois ans. Il faudra trouver un moyen de continuer à faire de la recherche, et s'associer à des utilisateurs potentiels désireux d'investir et de contribuer au développement afin d'en retirer les fruits dans leur produit fini, ce qui nous permettra de conserver la technologie. Ensuite, nous pourrions en accroître l'utilisation et réaliser le plein potentiel du matériau.

Mme Joan Crockatt: D'accord. Il est réjouissant d'entendre vos bons mots à l'égard des programmes gouvernementaux, que Ressources naturelles Canada a cru en vous dès le départ, et que vous avez toujours l'impression, après avoir franchi ce qui est normalement l'étape la plus difficile lorsqu'on s'engage dans un nouveau domaine, d'avoir ce soutien. Je me réjouis de l'entendre.

À long terme, croyez-vous qu'il s'agit d'un développement réellement durable? À votre avis, quand aura-t-il une valeur économique?

M. Daniel Archambault: Au début du projet, notre objectif était de pouvoir nous financer dans un délai de cinq ans. Nous espérons avoir une ou deux applications commerciales d'ici la fin de l'année, et nous aurons une application à l'extérieur du secteur des pâtes et papiers d'ici deux ans. Voilà notre objectif. Ensuite les choses commenceront à bouger.

Mme Joan Crockatt: Je me demande si vous pourriez répondre à une question au sujet de l'industrie, car les gens demandent souvent: « Le bois n'est-il pas inflammable? » La fibre de cellulose ou le bois d'ingénierie offrent-ils des avantages à cet égard?

M. Daniel Archambault: Non. La fibre de cellulose est un matériel inflammable parce qu'elle est faite de fibres de bois. Pour ce qui est des grands édifices, Mme Berube ou M. Macdonald sont mieux placés que moi pour répondre à cette question.

Mme Joan Crockatt: Voulez-vous répondre à la question?

Mme Marianne Berube: FPInnovations, le Conseil national de recherche et tout un consortium ont mené de nombreuses recherches avant que le code du bâtiment ne soit modifié pour les immeubles à six étages. Ces derniers sont mieux équipés, et doivent avoir des systèmes de gicleurs, des murs coupe-feu et toutes sortes de mesure de sécurité.

Le bois est un matériel inflammable, mais si les immeubles respectent les normes et sont équipés de gicleurs, ils seront sécuritaires, ils le seront même plus que bien des immeubles à trois ou quatre étages qui n'ont pas ce genre de dispositifs en place.

Mme Joan Crockatt: Je me demande si l'un de vous — je lance la balle à qui veut la prendre — pourrait nous expliquer, en termes simples, à quoi exactement ressemble la nanotechnologie. Pour que l'on puisse comprendre à quoi ressemble un panneau de bois d'ingénierie, et pourquoi nous pouvons tout à coup transformer cette industrie en récupérant des rebuts de bois pour les transformer dans un nouveau produit de haute technologie. À quoi cela ressemble-t-il?

M. Iain Macdonald: Si je puis me permettre...

Le président: Allez-y monsieur Macdonald.

M. Iain Macdonald: Il s'agit de deux choses distinctes. Les très grands panneaux de bois utilisés dans les grands immeubles en bois, par exemple, ne sont pas un produit de haute technologie. On prend des deux par quatre et on les place ainsi, on les enduit de colle, puis on prend d'autres deux par quatre et on presse le tout. C'est un matériel qui peut remplacer très efficacement le béton, mais qui n'a rien de très technologique. Il faut de la machinerie qui coûte cher, mais le processus, lui, est plutôt simple.

Mme Joan Crockatt: Un peu comme du contreplaqué, en le tournant simplement de différentes façons.

M. Iain Macdonald: Oui, exactement, comme un immense morceau de contreplaqué. L'avantage, pour le feu, c'est que la feuille est maintenant épaisse. Ainsi, si vous mettez une grosse bûche et du petit bois dans un feu, la bûche ne s'enflammera pas immédiatement, mais le petit bois, si. C'est comme comparer le bois utilisé dans une ossature traditionnelle à ces épais madriers. Je ne connais rien à la nanocellulose cristalline, je vais donc laisser la parole à mon collègue.

• (1635)

M. Daniel Archambault: La nanocellulose cristalline et les filaments de cellulose proviennent de la fibre du bois; elles sont transformées en un produit aux propriétés uniques, mais qui servira dans un autre champ que celui de nos activités traditionnelles. La nanocellulose cristalline et les filaments de cellulose sont d'abord et avant tout un additif améliorant la résistance. La nanocellulose cristalline a d'autres propriétés liées aux modifications rhéologiques, notamment, lorsqu'on l'ajoute à différents produits. Il s'agit donc d'une matière brute à base de bois, qui s'apparente davantage à un produit chimique qu'à un produit du bois, mais qui est écologique et durable. Voilà, c'est le plus important, outre ses propriétés uniques.

[Français]

Le président: Merci.

[Traduction]

Merci, madame Crockatt.

C'est maintenant au tour de M. Caron, qui sera suivi de Mme Block, puis de Mme Duncan.

Allez-y, monsieur Caron.

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup à toutes et à tous de vos témoignages.

Madame Berube, je vais commencer avec vous. En ce qui a trait à l'utilisation du bois dans la construction, j'aime beaucoup les possibilités architecturales que cela peut nous donner. Cela nous donne aussi beaucoup plus de flexibilité que les moyens plus limités que nous avions auparavant, entre autres le béton.

Cependant, j'aimerais que vous me parliez du niveau de compétitivité de l'usage du bois dans les constructions par rapport

au méthodes plus traditionnelles, comme le béton, par exemple. Compte tenu du prix actuel du bois — celui du bois d'oeuvre en particulier —, je pense que la construction en bois possède un avantage concurrentiel.

Est-ce exact?

[Traduction]

Mme Marianne Berube: Tout dépend du type d'immeuble. Pour ce qui est du prix, vous ne pouvez mettre sur le même pied tous les édifices. Mais si un immeuble est bien conçu au départ, le bois sera compétitif, et pourrait même permettre de réaliser des économies. C'est le cas de tout édifice qui est conçu pour être performant. Avec certains grands immeubles, vous vous embarquez... Nous avons mis beaucoup d'énergie du côté des écoles, pour qu'on y utilise plus de bois, mais pour les grands établissements, ce n'est pas concurrentiel. Vous savez, il y a une place pour le béton, et pour le bois. Dans les immeubles de six étages, il y aura un véritable avantage concurrentiel lorsque les promoteurs s'y mettront, et qu'ils s'adapteront à la nouvelle technologie... En Colombie-Britannique, on réalise des économies de 15 % à 20 %, ce qui permet de construire des logis abordables et suscite un grand intérêt chez les promoteurs. Cela leur donne des choix.

[Français]

M. Guy Caron: Cependant, avec la reprise du marché, il est possible qu'en raison de l'accroissement de la demande, pour le bois d'oeuvre notamment, les prix de production, les prix de construction augmentent. Cette possible hausse vous inquiète-t-elle? Selon vous, où se trouve le point critique pour l'industrie?

[Traduction]

Mme Marianne Berube: Dans le cadre de notre initiative, mais aussi de nos activités à Wood WORKS! nous tentons d'accroître l'utilisation du bois au pays. Nous avons compté sur les États-Unis pendant tellement longtemps, que 80 % à 85 % de notre bois va au sud de la frontière. Il n'y a qu'à penser au conflit du bois d'oeuvre, à la concurrence et aux hauts et aux bas qu'a connus l'industrie au fil des années.

Non, la situation ne nous inquiète pas tellement, car nous tentons de repositionner l'industrie du bois pour qu'elle s'appuie davantage sur les marchés canadiens et que l'utilisation du bois gagne en popularité au pays. Par conséquent, non, je ne crois pas que cela suscite beaucoup d'inquiétude.

[Français]

M. Guy Caron: Auparavant, on a parlé des préoccupations liés à l'utilisation du bois, un matériau inflammable. Au cours des années passées, on a entendu des responsables de la prévention des incendies être préoccupés par ce risque pour la santé. Vous avez partiellement répondu à cela.

Toutefois, qu'en est-il de la recherche-développement? Je sais qu'on traite le bois, par exemple, avec des produits ignifuges qui peuvent retarder l'apparition des flammes dans le cas d'un incendie. Y a-t-il de la recherche supplémentaire visant à trouver de nouveaux moyens d'améliorer cette protection contre les incendies et ainsi rassurer les services de prévention des incendies ou la population en général relativement à l'usage du bois dans la construction?

[Traduction]

Mme Marianne Berube: Il y a constamment de la recherche et du développement; certaines entreprises proposent des produits ininflammables.

Nous avons un chef du service des incendies en Colombie-Britannique, Len Garis. Je ne suis pas sûre que vous ayez tous entendu parler de lui. Il a fait des recherches avec l'Université de la vallée du Fraser. Il a examiné les 1 000 derniers incendies. S'il y a un bon système de gicleurs, comme je l'ai déjà dit, et si toutes les précautions sont prises, il n'y a ni décès, ni blessés. C'est la clé pour atténuer les risques liés aux incendies.

En fait, une fois l'immeuble construit, il est sécuritaire. C'est l'étape de la construction qui pose problème. L'une de nos grandes priorités est de trouver d'autres moyens d'atténuer les risques lorsque nous travaillons avec les compagnies d'assurances. L'Ontario est en train de mettre en place des lignes directrices au chapitre de la sécurité-incendie sur les chantiers de construction. La clé est de prévenir les incendies plutôt que d'avoir à les combattre.

• (1640)

[Français]

M. Guy Caron: Merci.

J'aimerais poser une question à M. Innes.

Je veux m'assurer d'avoir compris ce que vous avez dit, monsieur Innes. Quand vous parliez des avantages économiques que l'industrie pouvait tirer du carbone, faisiez-vous allusion à la taxe sur le carbone, au prix du carbone ou au fait que les matériaux à base de bois, qui constituent effectivement une forme de séquestration du carbone, peuvent être considérés comme un avantage pour l'industrie?

Lors des débats sur les changements climatiques, on a beaucoup parlé des puits de carbone et du fait que l'industrie de la forêt pourrait bénéficier de certains crédits ou de dispositions concernant le prix du carbone.

Pouvez-vous clarifier votre pensée et, le cas échéant, nous dire quels sont les avantages économiques actuels?

[Traduction]

M. John Innes: L'industrie forestière de la Colombie-Britannique a déjà bénéficié de crédits de carbone. Avant sa fermeture, Pacific Carbon Trust, un organe du gouvernement de la Colombie-Britannique, avait vendu des crédits compensatoires.

À l'échelle mondiale, on remarque que le nombre de programmes d'échange de droits d'émission de carbone est en forte augmentation. Il y en a maintenant au Québec, en Colombie-Britannique et, si je ne m'abuse, en Ontario. Il y en a aussi le long de la côte ouest des États-Unis. Nous observons de plus en plus que, lorsqu'ils évaluent les recettes totales qu'ils peuvent tirer d'une forêt donnée, les aménagistes forestiers tiennent compte de la question du carbone; elle est un facteur important dans leur décision d'exploiter ou non un secteur forestier particulier.

Évidemment, la valeur du bois sera plus grande que celle du carbone, mais il y a aussi des avantages découlant de la préservation de la forêt, des avantages sur le plan des émissions de carbone, dans le cas de l'eau, de la biodiversité et des activités récréatives, par exemple, qui ont toutes une valeur propre. Je crois que dans les forêts gérées par la communauté ce genre de valeur est de plus en plus prise en compte.

Pour ce qui est d'un programme fédéral, le Canada, à mon avis, n'en est pas à l'étape d'un programme national, contrairement à d'autres pays. Toutefois, nous finirons tôt ou tard par prendre cette voie. Je ne peux naturellement pas prédire ce qui va se passer — c'est au Parlement de décider —, mais je suis convaincu que nous prendrons cette voie, car c'est celle que prend le reste du monde.

Le président: Merci, monsieur Innes.

Merci, monsieur Caron.

C'est maintenant au tour de Mme Block. Vous disposez d'un maximum de cinq minutes. Allez-y, je vous en prie.

Mme Kelly Block (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je me joins à mes collègues pour vous souhaiter la bienvenue. Nous approchons de la fin de notre étude, une étude que nous avons entreprise il y a plusieurs semaines pour confirmer ce que nous comprenons du renouveau et de la transformation dans l'industrie forestière.

Ma première question s'adresse à vous, monsieur Macdonald. Quand un secteur connaît le genre de transformation et de renouveau que connaît le secteur forestier, je suppose que cela change aussi les besoins en main-d'œuvre et en compétences en raison de la nouvelle technologie et des innovations constantes. Je sais qu'il pourrait y avoir ou qu'il y a peut-être des emplois différents qui sont maintenant offerts dans le secteur et je comprends bien qu'une part importante du financement pour le conseil vient du Programme des conseils sectoriels du gouvernement du Canada.

Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus sur certaines des mesures qui ont été prises pour répondre à la nécessité de fixer des normes nationales pour les compétences des travailleurs. Pourriez-vous nous parler du changement survenu dans le secteur forestier en ce qui a trait aux compétences dont il a besoin?

• (1645)

M. Iain Macdonald: Certainement. Lorsque le Conseil des fabricants de bois a été créé — en 2003, je crois — nous avons fait une étude sectorielle. Par la suite, tous les cinq ans, nous avons réalisé une grande étude du marché du travail pour voir les changements qui étaient survenus. Nous sommes aussi en train de mettre à jour certaines normes professionnelles nationales pour le secteur.

Compte tenu des changements qui s'opèrent dans le secteur en raison des grands immeubles en bois et de l'utilisation accrue du bois dans la construction non résidentielle, je pense que nous verrons une évolution des rôles dans le secteur. Nous avons déjà les maisons préfabriquées et les maisons construites par panneaux. Nous pourrions voir l'apparition d'un métier qui serait une sorte de croisement entre le technologue en architecture et l'assembleur, par exemple.

Ce sont des choses qui sont confirmées et examinées en continu au moyen des études du marché du travail, de la mise à jour des normes professionnelles et aussi de certains programmes de formation préemploi que nous lançons dans différentes provinces.

Mme Kelly Block: Merci.

Monsieur Innes, j'ai une question à vous poser. Je comprends qu'à titre de doyen de la faculté de foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique, vous encouragez une plus grande participation de la faculté sur la scène internationale et que vous vous efforcez d'affermir sa position comme l'une des principales facultés de foresterie dans le monde. Bravo.

Je comprends aussi que l'Université de la Colombie-Britannique et Ressources naturelles Canada mènent plusieurs projets scientifiques ensemble, dont certains sont financés par Génome Canada, et qu'il y a du personnel affecté à l'université en association avec l'unité de recherche sur l'économie forestière et l'analyse des politiques de l'Université de la Colombie-Britannique. Je me demande si vous pourriez nous en parler un peu.

M. John Innes: Le dernier point que vous avez mentionné n'est plus pertinent, je le crains. Cette unité a été démantelée, mais nous avons du personnel d'Environnement Canada et de Ressources naturelles Canada. Il y en avait plus auparavant. Il y en a moins maintenant. C'est en raison d'une rupture de la relation. Il y a eu un regroupement des bureaux au sein du gouvernement fédéral.

Cette relation nous a été très utile et elle a permis aux scientifiques du gouvernement fédéral de profiter d'une interaction avec un grand nombre d'étudiants, surtout des étudiants de deuxième et troisième cycles. Ils ont pu constituer des équipes beaucoup plus grandes que celles qu'ils auraient pu constituer dans les instituts de recherches fédéraux. Ils ont accès à des jeunes très brillants, à qui ils n'auraient peut-être pas eu accès auparavant. Nous avons été très satisfaits de la façon dont cela a fonctionné.

Je précise que nous collaborons avec le Service canadien des forêts, FPInnovations et le gouvernement provincial pour trouver des façons de combiner notre savoir-faire pour obtenir plus facilement du financement international qu'aucun de nous, seul, aurait pu auparavant demander. C'est un domaine qui se développe assez rapidement. Nous n'avons pas encore atteint le but. J'ai rencontré justement quelqu'un du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest hier soir et je lui ai parlé de nos projets. C'est quelque chose de nouveau qui va certainement nous faire prendre une orientation internationale.

Je crois que le Canada a beaucoup à apporter sur la scène internationale, que nous sommes des chefs de file dans le domaine de la gestion forestière, de la science forestière et des produits forestiers et que nous pouvons apporter une grande contribution aux pays qui ont des difficultés. Nous connaissons un grand nombre de pays qui ont des problèmes de gouvernance, notamment de corruption dans le secteur forestier, d'exploitation forestière illégale et de déforestation. Je pense que nous pourrions aider ces pays à mieux s'en tirer qu'actuellement et, ce faisant, rendre le monde meilleur pour nous tous.

Le président: Merci, monsieur Innes et merci, madame Block.

Nous passons maintenant à Mme Duncan pendant cinq minutes maximum. Vous avez la parole.

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins, très intéressants, de nous consacrer du temps.

Ma première question s'adresse à M. Archambault. Je vous félicite d'innover comme vous le faites avec l'utilisation du bois. Je me demande si vous pourriez nous donner des conseils, car, bien entendu, lorsque notre comité fait des études, il souhaite pouvoir recommander au gouvernement des mesures pour soutenir le secteur et les produits forestiers.

Nous avons le symbole Energy Star sur des appareils; pourtant, nous n'incitons pas les gens à n'acheter que ceux qui le portent. Je me demande si vous voudriez faire des suggestions sur les mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour amorcer la transition du plastique aux genres de produits d'emballage que vous fabriquez.

● (1650)

M. Daniel Archambault: Bien entendu, à Kruger nous fabriquons des emballages. Nous exploitons une usine de carton doublure à Montréal ainsi que deux usines d'emballages: une à ville LaSalle et une à Brampton, en Ontario. Nous fabriquons toutes sortes de boîtes en carton. À notre usine de Brampton, en Ontario, nous expédions quotidiennement quelque 20 camions de boîtes à pizza dans tout l'est de l'Amérique du Nord. C'est très impressionnant.

Je pense que nous devons promouvoir la durabilité. Nous parlons de produits du bois et d'emballages. Tous ces produits sont fabriqués avec une ressource durable.

Mme Linda Duncan: Utilisez-vous des matériaux recyclés?

M. Daniel Archambault: Oui, notre carton doublure et tous nos emballages sont entièrement fabriqués de matériaux recyclés.

Mme Linda Duncan: C'est fantastique.

M. Daniel Archambault: Nous utilisons aussi passablement de fibre recyclée dans nos produits de mouchoirs en papier, mais nous n'utilisons plus de produits recyclés dans nos papiers pour publication. Nous avons fermé notre usine en novembre dernier, principalement pour des raisons économiques.

Mme Linda Duncan: Je vous invite, vous et tous les autres témoins, à faire part à notre comité de tout autre détail ou de recommandations qui pourraient vous venir à l'esprit.

Madame Berube, mon collègue a soulevé la question des pompiers. J'ai été approchée par les pompiers dans ma circonscription. Ils s'inquiètent beaucoup de la transition. Ils me disent qu'ils n'ont pas été consultés autant qu'ils l'auraient voulu. Par exemple, ils pensent qu'au moins les puits d'ascenseurs devraient être en ciment. Ils craignent beaucoup les incendies toxiques avec le bois de lamellé croisé.

Je me demande si vous pourriez nous dire dans quelle mesure les pompiers ont été inclus dans les discussions sur la construction de grands immeubles avec du bois.

Mme Marianne Berube: Vous ne venez pas de l'Ontario.

Mme Linda Duncan: Je viens de l'Alberta.

Mme Marianne Berube: De l'Alberta, d'accord. En Ontario, ils ont été abondamment consultés et des modifications apportées au code du bâtiment de l'Ontario exigent des cages d'escalier en béton. C'est le résultat de pressions exercées par l'association des pompiers.

Cela étant dit, beaucoup de recherches ont été faites sur les cages d'escalier d'immeuble en bois massif et en matériaux qui seront sûrs. La Colombie-Britannique les a rendues obligatoires, mais non les codes nationaux du bâtiment.

C'est beaucoup une question de sensibilisation. Nous visons les groupes de pompiers, car tout cela est nouveau. C'est comme pour les agents du bâtiment. Nous avons réalisé beaucoup de progrès avec eux parce qu'ils peuvent faire obstacle à un grand nombre de ces projets. Mais, les pompiers doivent écouter et collaborer avec nous et certains groupes le font très volontiers et commencent à le faire.

Mais, là encore, c'est nouveau. Ils doivent comprendre. Quiconque est confronté au changement exprimera des inquiétudes. Dans certains cas, certains pompiers s'en servent aussi pour réclamer plus d'équipement et du matériel neuf pour combattre les incendies. Il y a donc toujours...

Mme Linda Duncan: Nous aimons nos pompiers.

Mme Marianne Berube: Oui.

Mme Linda Duncan: J'aimerais poser rapidement deux autres questions pendant le temps qu'il me reste.

Monsieur Innes, j'ai trouvé votre exposé sur les Premières Nations intéressant. Venez-vous de la Colombie-Britannique?

M. John Innes: Oui.

Mme Linda Duncan: Dans votre province, la grande majorité des revendications des Premières Nations ont été réglées. Donc, je m'interroge... En théorie, il est bien de dire que les Premières Nations devraient participer à la gestion forestière de leurs terres, mais encore faudrait-il qu'on leur donne le contrôle de ces terres. Je crois comprendre aussi qu'il y a des conditions, notamment qu'elles doivent conclure un accord de gestion des terres.

Savez-vous s'il y a des discussions de ce genre en cours en ce moment, dans le secteur forestier, pour accélérer le règlement des revendications?

M. John Innes: Oui, elles sont en cours. Très souvent, on s'entend sur des mesures intérimaires, durant la négociation d'un traité, pour donner le contrôle des terres aux Premières Nations. Elles obtiennent donc les droits de gestion. C'est comme une tenure limitée — c'est une tenure.

Nous voyons aussi un bon nombre de Premières Nations accepter des licences forestières non renouvelables en Colombie-Britannique et intervenir même dans des zones à l'extérieur de leur propre territoire — des entreprises qui réussissent extrêmement bien, souvent sur d'autres territoires des Premières Nations, mais aussi sur des terres de la Couronne qui ne font pas l'objet d'une revendication immédiate. Comme vous le savez probablement, toutes les terres en Colombie-Britannique font l'objet d'une forme ou d'une autre de revendication, et un grand nombre de ces terres font l'objet de plusieurs revendications. Il y a des différends territoriaux.

• (1655)

Le président: Merci.

Merci, madame Duncan.

Nous passons maintenant à Mme Perkins pendant cinq minutes maximum. Vous avez la parole.

Mme Pat Perkins (Whitby—Oshawa, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais poser ma première question à Iain Macdonald.

Vous avez déclaré, en parlant des ressources humaines et des compétences, que vous aviez grand besoin d'une main-d'oeuvre formée et que vous constatiez qu'il y aura dorénavant des lacunes à cet égard. D'après vous, quel rôle devrait jouer le gouvernement? Est-ce une chose pour laquelle vous nous demandez d'envisager de l'aide ou des mesures ont-elles déjà été prises? Voudriez-vous expliquer la signification de vos observations?

M. Iain Macdonald: Bien sûr. Merci.

Je pense que son rôle est de continuer à financer les études sur le marché du travail, qui sont très utiles pour comprendre, comme Mme Block l'a dit, les transitions qui s'opèrent dans l'industrie et y réagir. Nous avons obtenu des résultats très positifs avec la formation préemploi pour les groupes désavantagés et les groupes ciblés par l'équité en matière d'emploi, comme je l'ai mentionné. Les entreprises ont beaucoup de difficulté à trouver des personnes qualifiées et des travailleurs débutants.

Pour ce qui est des autres rôles, il pourrait y avoir une plus grande coordination entre les différents établissements postsecondaires et

l'industrie au Canada de sorte qu'il existe un genre de système d'échelonnement pour que les gens puissent, après leurs études secondaires, suivre différentes sortes de formation postsecondaire, puis, par la suite, peut-être, participer à des programmes de formation professionnelle une fois qu'ils travaillent.

La nature fluide de la technologie et des marchés d'aujourd'hui est telle qu'on ne peut plus espérer qu'un diplôme d'études de quatre ans serve pendant toute une carrière. Les travailleurs doivent, à différents moments, mettre à jour leur formation. Nous essayons de permettre cela, notamment au moyen de cours en ligne et de formation mixte combinant la formation en ligne et la formation en personne pendant des périodes plus courtes. Mais, ces programmes sont parfois difficiles à maintenir.

Mme Pat Perkins: Merci beaucoup.

Comme on arrive à la fin de la période des questions et observations, je n'ai pas beaucoup de temps, mais je voudrais poser encore une ou deux questions.

Madame Bérubé, j'aimerais revenir sur ce que vous avez dit quand on vous a posé une question au sujet des pompiers. C'est un sujet qui m'intéresse depuis le début de l'étude, et je pose toujours des questions là-dessus.

J'ai oeuvré sur la scène municipale pendant 17 ans. J'y étais encore jusqu'à tout récemment. Les pompiers ne sont pas du même avis que l'industrie. Je me suis entretenue dernièrement avec des pompiers et je me suis rendu compte qu'ils sont bien plus préoccupés par l'absence de mise à l'essai, les toxines, le stratifié, les colles, etc. Ils ne sont pas certains qu'on ait suffisamment étudié ce qui peut entrer dans la composition de ces grands panneaux... comment avez-vous appelé cela? Je pense qu'il s'agit de stratifié quand il est question de lamelles de bois liées par de la colle ou quelque chose du genre.

Les pompiers estiment que le point d'éclair est atteint plus rapidement avec les nouveaux produits. On délaisse de plus en plus les produits naturels dans les maisons pour se tourner vers les planchers en stratifié, les tapis en nylon et les autres produits novateurs; or leur point d'éclair est atteint plus rapidement et ils contiennent des niveaux de toxines plus élevés. Tout cela inquiète vivement les pompiers. Ils craignent que les gens — et eux aussi, dans l'exercice de leurs fonctions — soient plus rapidement exposés aux flammes et aux toxines.

Quel est le processus d'obtention des autorisations voulues pour utiliser les nouveaux produits et modifier la construction? Je vous ai entendue dire que le secteur de la lutte contre les incendies étaient mis à contribution, mais de qui s'agit-il au juste? Du commissaire aux incendies? Des chefs des pompiers? Sait-on de qui il s'agit?

Mme Marianne Berube: Je ne suis pas certaine de... Voulez-vous savoir qui s'occupe de renseigner les pompiers ou qui participe au volet recherche?

Mme Pat Perkins: Qui participe à la modification du code du bâtiment afin de permettre l'utilisation de nouveaux produits. À qui fait-on appel dans le secteur de la lutte contre les incendies?

Mme Marianne Berube: Oh, du secteur de la lutte contre les incendies.

Un grand nombre de produits nouveaux sont soumis à des essais rigoureux et évalués par le CNRC. On y met le feu, littéralement, et ils ne sont approuvés que s'ils ont une résistance au feu de une à deux heures. Les essais sont assez rigoureux.

Je pense que, pour les pompiers, beaucoup de problèmes sont nés avec l'utilisation, dans les maisons, de poutrelles en I, qui sont des éléments relativement petits de l'ossature en bois. Par contre, les grands panneaux de bois qui servent à la construction de gros bâtiments sont calcinés, comme Iain l'a signalé, mais ils sont sans danger.

En Colombie-Britannique, le chef des services des incendies Len Garis a longuement étudié l'évolution des produits et les mesures de précaution adoptées. On a intensifié les efforts. Je sais qu'il existe de nouvelles colles. L'industrie se penche sur la question.

• (1700)

Mme Pat Perkins: Vous pouvez comprendre ce que les pompiers nous disent. Nous aimons croire que c'est aux associations de pompiers ou aux chefs des services des incendies qu'on fait appel. Qui est là quand les décisions sont prises? Je serais enchantée d'avoir une réponse, si possible.

Je vous remercie.

Mme Marianne Berube: Je ne suis pas certaine que les chefs des services des incendies soient présents. Vous parlez des mises à l'essai, n'est-ce pas? Ils n'y participent probablement pas, mais il reste le volet information. Il manque de toute évidence un maillon dans le processus d'approbation des produits.

Le président: Merci, madame Perkins.

Nous cédon maintenant la parole à Mme Duncan, qui est la dernière à poser des questions à ce groupe de témoins.

Vous disposez de cinq minutes, madame Duncan.

Mme Linda Duncan: Merci.

J'aimerais revenir sur les questions que ma collègue vient de poser. Je me souviens du problème que les pompiers m'ont présenté. Je ne dis pas cela pour être négative à l'égard de l'utilisation du bois. Je sais qu'on recommence à utiliser du bois magnifique pour construire des centres sportifs, comme on le faisait autrefois. Quand il s'agit de gros bâtiments, toutefois, si on utilise du bois au lieu du métal, ce qui préoccupe les pompiers, d'après ce que je comprends, c'est la structure. Quand ils luttent contre un incendie, les pompiers montent et descendent. Dans une structure en bois, un pompier pris à l'intérieur ne pourra pas sortir, parce que les éléments sont très près les uns des autres. Je veux simplement vous le signaler. C'est le genre de préoccupations dont les pompiers nous ont fait part. Il faudrait se pencher là-dessus.

Messieurs Innes et Macdonald, vous demandez au gouvernement fédéral de participer davantage à la surveillance. Autrefois, le gouvernement s'occupait beaucoup plus des forêts et de l'exploitation forestière. Quelles recommandations feriez-vous à ce sujet? Dans ma circonscription, des fabricants de drones aimeraient qu'on fasse appel à eux pour cette surveillance. En Alberta, d'où je viens, ce n'est pas l'industrie forestière qui inquiète les gens, mais l'exploitation pétrolière et gazière, parce que les approbations accordées pour la prospection sismique et l'exploitation des sables bitumineux et simplement du pétrole et du gaz classiques nous font perdre beaucoup de possibilités en matière de produits du bois. Ce facteur est-il également pris en considération dans la surveillance? Il s'agit peut-être d'une situation propre à ma province, parce qu'il se peut que nous soyons perdants, mais je sais qu'en Colombie-Britannique, il se fait maintenant beaucoup d'exploitation gazière.

Pourriez-vous nous en dire plus sur ce que vous recommanderiez au gouvernement fédéral de faire, compte tenu de l'état des choses, pour assurer la viabilité des forêts et soutenir en même temps l'industrie forestière. D'autres personnes peuvent aussi intervenir.

M. Iain Macdonald: Je vais laisser M. Innes répondre.

Mme Linda Duncan: D'accord.

M. John Innes: Merci Iain.

Je pense que ce qui préoccupe le plus les gens, c'est ce qu'on appelle les effets cumulatifs. On assiste à certains endroits à différents types d'exploitation qui font tous l'objet d'une réglementation distincte. Il s'ensuit que personne ne connaît vraiment bien le territoire ni ne sait exactement ce qui s'y passe. Les experts forestiers peuvent avoir un très beau plan et mettre certaines zones de côté pour les réserves, mais voilà qu'une société pétrolière et gazière y fait passer une ligne de levé, y construit une route, puis un pipeline, et l'entreprise forestière a soudainement accès à du bois dont l'exploitation n'était pas rentable auparavant. C'est ainsi que les effets se multiplient.

Selon moi, le gouvernement fédéral pourrait entreprendre ou subventionner des recherches qui nous permettraient de mieux analyser les effets cumulatifs dans diverses provinces. Le Service canadien des forêts ou le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie pourrait s'en occuper. Il y a une dizaine d'années, j'ai participé en Colombie-Britannique à une étude de ce genre parrainée par le CRSNG, mais il s'agissait d'une étude pilote à laquelle on n'a pas donné suite. Je sais que ce genre d'étude intéresserait grandement bien des Premières Nations et de nombreux organismes gouvernementaux.

Je pense donc que, si nous trouvons de bonnes méthodes pour réaliser une telle étude, il faut les inscrire dans un processus d'évaluation environnementale afin que l'étude soit intégrée au système d'examen mis en place dans les provinces et au fédéral et que nous puissions réellement déterminer quelles seront probablement les répercussions futures. Si on songe, par exemple, à ouvrir une nouvelle région à l'exploitation minière ou forestière, que risque-t-il de se produire et sur quelles autres ressources de la terre en question l'exploitation envisagée aura-t-elle un effet?

C'est un domaine de recherche vaste et fort complexe. Nous n'avons pas encore trouvé de réponse satisfaisante, mais je pense que le gouvernement fédéral pourrait vraiment nous aider à mieux comprendre ce genre de choses.

• (1705)

Mme Linda Duncan: Excellent.

Mon temps est-il écoulé?

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Mme Linda Duncan: Bon. Je vais laisser tomber.

Le président: Très bien.

Je remercie tous les témoins de leur présence aujourd'hui et de leurs interventions fort intéressantes, qui nous aideront grandement à rédiger notre rapport.

Merci à vous, madame Berube, d'Ontario Wood WORKS!, monsieur Archambault, de la société Kruger, monsieur Macdonald, du Conseil des fabricants de bois, et monsieur Innes, de l'Université de la Colombie-Britannique.

Nous allons suspendre les travaux pour deux ou trois minutes, puis nous reviendrons entendre nos prochains témoins.

- _____ (Pause) _____
-

Le président: Bonjour, mesdames et messieurs.

Nous allons maintenant entendre notre dernier groupe de témoins. Il s'agit de Guylaine Sirois, Roger Robitaille et Caroline Roy, qui font tous les trois partie du Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata.

Je vous remercie tous les trois de vous joindre à nous par téléconférence. Merci de votre présence.

Comme vous le voyez, nous avons leur photo. Nous pouvons donc mettre un visage sur les noms. Nous allons maintenant passer à la présentation de l'exposé. Il nous reste un peu plus de 20 minutes. Je crois que c'est Mme Sirois qui fera l'exposé.

Vous avez la parole. Nous passerons ensuite à la période des questions et observations. Je tiens à vous remercier encore de votre présence.

- (1710)

[Français]

Mme Guylaine Sirois (présidente, Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata): Bonjour monsieur le président et messieurs les vice-présidents. Je salue bien spécialement M. Guy Caron, notre député.

Mesdames et messieurs membres du comité, je m'appelle Guylaine Sirois et je suis présidente du Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata. Je suis aussi la préfète élue de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata. Je suis accompagnée de M. Roger Robitaille, qui est le directeur général du Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata, et de Mme Caroline Roy, qui en est la conseillère en innovation et en développement d'entreprise.

Permettez-moi en premier de vous remercier de l'occasion qui nous est offerte de vous présenter notre vision et nos attentes en matière d'innovation stratégique au sein de l'industrie forestière. Nous désirons d'entrée de jeu également remercier le gouvernement canadien pour le soutien qu'il a accordé au cours des dernières années à notre industrie forestière, à nos communautés et à nos centres de recherche. Sans cette aide, les résultats obtenus en matière de diversification de produits et de production de produits à valeur ajoutée n'auraient pu se réaliser au rythme que nous avons connu.

Depuis 2008, notre industrie forestière s'est prise en main pour migrer d'une production de produits de commodités vers des produits à haute valeur ajoutée. C'est ainsi qu'elle a augmenté sa productivité, diversifié ses marchés et maximisé la valeur de ses produits. Elle est aussi devenue plus agile. Sur le plan environnemental, elle s'est en général conduite en citoyen corporatif responsable, en réduisant davantage ses émissions polluantes et en investissant dans les énergies durables.

Elle a initié la production de nouveaux produits du bois comme le panneau contrecroisé en bois ou le lambris de peuplier en trois dimensions. De nouvelles méthodes de reproduction comme l'embryogénèse somatique nous permettent maintenant de produire des arbres à croissance plus rapide et aux propriétés physiques recherchées. L'optimisation des procédés de récolte a aidé à réduire le coût du bois. La populiculture est en voie de révolutionner l'approvisionnement de tout un secteur de notre industrie. Le virage vers la biochimie est en cours dans notre région avec la transformation d'une usine de pâtes et papiers en bioraffinerie.

Des programmes de recherche sur les extractibles forestiers dans le but de mettre en place une nouvelle filière industrielle forestière

sont aussi en voie de réalisation. Tout cela a été réalisé en bonne partie grâce au soutien du gouvernement canadien et de centres de recherche comme FPInnovations, le Centre de recherche industriel du Québec ou encore de centres de transfert technologique comme le SEREX dans la vallée de la Matapédia au Québec.

Malgré tout, il reste beaucoup de choses à faire pour que notre secteur forestier complète son virage vers la nouvelle économie verte. C'est pourquoi l'industrie forestière et les organismes socioéconomiques de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata ont mis sur pied en 2012 le Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata pour soutenir l'innovation au sein de son industrie de la transformation du bois, la diversification de ses produits et leur commercialisation à l'exportation.

Comme premier point, nous voulions vous parler de l'innovation en forêt. L'amélioration de la connaissance du milieu forestier, la production d'arbres aux propriétés désirées, l'optimisation des activités d'aménagement forestier et la définition des meilleures stratégies d'exploitation pour réduire les coûts et optimiser la chaîne de valeur vont demander encore beaucoup de recherche et de développement. Le programme de recherche au Bas-Saint-Laurent sur l'optimisation des travaux de récolte lors de la première éclaircie commerciale de la plantation est un bel exemple de collaboration entre les gouvernements, les universités et les entreprises forestières. La forêt privée et la forêt publique ont toutes deux besoin d'un accompagnement.

En ce qui a trait à l'innovation dans la transformation, l'optimisation des procédés, la modernisation des équipements, la production de matériaux de construction en bois de nouvelle génération et le développement commercial de la biochimie vont nécessiter des investissements importants, autant dans les activités de recherche, de développement, de transfert de technologies que l'acquisition de technologies originales et novatrices. Les petites et moyennes entreprises, en raison de leurs fonds de roulement qui sont souvent inadéquats ont particulièrement besoin d'accompagnement.

Le troisième point concerne l'innovation dans la biomasse forestière. On veut que l'utilisation de la biomasse forestière comme substitut aux carburants fossiles pour le chauffage soit augmentée de façon importante, et c'est le cas depuis quelques années.

La conversion est cependant dispendieuse et le retour sur l'investissement est beaucoup trop long. Une période de huit ans est presque la norme dans le cas du brûlage de copeaux de biomasse ou de granules à des fins de chaleur. Il nous semble opportun que le gouvernement canadien soutienne financièrement les ménages et les industries forestières comme celle de l'acériculture engagés dans un tel processus.

L'utilisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques sous d'autres formes, comme les biocarburants à titre d'exemple, va demander encore beaucoup d'activités de recherche-développement.

- (1715)

Le quatrième point est l'innovation dans la commercialisation et l'exportation.

L'expérience nous a appris que la recherche-développement ainsi que la commercialisation sont indissociables. En associant les produits et les marchés, la conception et le développement d'un nouveau produit se font plus rapidement, de façon plus efficace et à moindre coût. Cette intégration résulte en la création et la production de produits innovants et distinctifs.

Nos entreprises ne peuvent se développer dans un contexte de marché local seulement car, rapidement, la demande locale ne suffit plus. Il s'ensuit ce que nous vivons actuellement: des usines n'opèrent pas à pleine capacité. L'introduction de produits sur le marché est donc retardée. L'exportation demeure la seule solution, bien souvent, sous forme de regroupement d'entreprises dans le cas des PME.

Les PME se composent, pour la majeure partie, des industries de notre région qui sont particulièrement mal outillées pour gérer tout cet environnement.

Les grandes entreprises elles-mêmes doivent souvent gérer des délais importants entre la conception d'un produit et sa distribution en raison de la réglementation et des obstacles non tarifaires mis en place par les pays visés. Nous espérons que le gouvernement canadien continuera à appuyer nos industries désireuses de s'imposer sur les marchés d'exportation.

Le cinquième point porte sur l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

La Côte-Nord et l'Est du Québec sont actuellement aux prises avec une infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Il est donc à prévoir que cette infestation se propagera dans le reste du Québec, dans les provinces maritimes qui sont à proximité et peut-être en Ontario. Les effets négatifs à moyen et à long terme sur l'économie des communautés touchées et sur l'industrie forestière ne sauraient être sous-estimés.

Il nous paraît donc important que le gouvernement canadien n'hésite pas à s'impliquer davantage dans la lutte contre cette épidémie et dans l'aide aux entreprises et aux communautés touchées.

J'aimerais finalement mentionner la raison d'être du Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata. C'est un organisme sans but lucratif qui a été mis sur pied en 2012 par l'industrie forestière et les organismes socioéconomiques de la MRC de Témiscouata dans le but de soutenir le développement de l'industrie forestière par l'innovation, le développement de nouveaux produits et la diversification des marchés.

Il regroupe aujourd'hui la majorité des intervenants forestiers concernés. Le siège social est situé dans la ville de Témiscouata-sur-le-Lac. Il est géré par un conseil d'administration de 12 personnes. Le réseau agit également par réseautage, maillage, transfert de connaissances et préparation d'études. Il utilise à cette fin les services du monde universitaire, des centres de recherches et des centres de transfert de technologies. Il fait aussi appel à des consultants privés.

Nous demeurons disposés à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, madame Sirois.

[Traduction]

Monsieur Leef, vous avez la parole. MM. Caron et Regan pourront intervenir ensuite. Je vais surveiller le temps de près. Il faudra donc probablement vous limiter à quatre minutes chacun.

M. Ryan Leef: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie pour votre témoignage. Vous avez dit que le gouvernement fédéral pourrait contribuer à la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Je me demande...

[Français]

Mme Guylaine Sirois: En effet, il y a quelques années, quand l'épidémie était à son maximum les deux gouvernements se sont entendus pour travailler à cela. Nous aimerions qu'il y ait des

possibilités pour combattre cette épidémie qui va continuer à s'étendre.

[Traduction]

M. Ryan Leef: Excellent.

Y a-t-il aussi des possibilités en ce qui concerne les ressources forestières touchées par les ravages de la tordeuse des bourgeons de l'épinette? Je pense, par exemple, à la biomasse de l'industrie des pâtes et papiers.

[Français]

Mme Guylaine Sirois: Je vais laisser la parole à M. Robitaille qui est notre spécialiste de la question.

M. Roger Robitaille (directeur général, Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata): Bonjour. Je m'appelle Roger Robitaille.

Afin de nous aider à récupérer la biomasse, il y a actuellement des projets de fabrication de granules qui en sont au stade d'études assez avancées. Ces projets permettent d'utiliser cette matière première qui ne pourra pas être utilisée par l'industrie des pâtes et papiers.

En même temps, ces projets vont permettre de créer de l'emploi et de maintenir des gens au travail.

• (1720)

[Traduction]

M. Ryan Leef: Merci.

Il semble que cette utilisation soit bonne pour éviter le maintien de forêts d'arbres morts où la tordeuse du bourgeon de l'épinette peut continuer d'aller. Par ailleurs, on constate que la biomasse présente certaines possibilités économiques pour les municipalités concernées. Si le gouvernement fédéral s'associait au gouvernement provincial pour lutter contre l'infestation, quelles mesures recommanderiez-vous? Un programme de prévention des incendies? Une solution biochimique?

[Français]

M. Roger Robitaille: En ce qui concerne la protection des forêts, il existe un programme d'arrosage biologique qui permet de ralentir la progression de l'épidémie et qui nous donne le temps de récolter ces peuplements.

Pour ce qui est de l'intervention du gouvernement fédéral, il serait souhaitable qu'il participe à la récupération. Ce pourrait être, par exemple, sur les plans de l'aide à la récupération du bois marchand destiné aux usines qui vont être en mesure de le transformer, du soutien aux inventaires — parce qu'on devra créer de très grands inventaires — et du soutien aux infrastructures des nouvelles industries.

En dernier lieu, on pourrait peut-être en profiter pour diversifier l'économie des communautés touchées étant donné que l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette est récurrente. On observe sa présence dans nos régions tous les quarante ou cinquante ans. On devrait donc en profiter pour diversifier l'économie de plusieurs municipalités qui dépendent vivement de l'exploitation forestière et de la transformation du bois. Ce serait une belle intervention du gouvernement fédéral. Elle serait très appréciée.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Leef.

Monsieur Caron, vous avez la parole. Vous disposez de quatre minutes.

[Français]

M. Guy Caron: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, madame Sirois, monsieur Robitaille et madame Roy. Je suis très heureux de votre participation cet après-midi.

Évidemment, on ne peut pas sous-estimer l'importance de la forêt pour le Témiscouata. C'est un territoire qui est couvert de forêts à 87 %.

Lors de votre présentation, vous avez mentionné que les entreprises du Témiscouata ne pouvaient pas se développer dans un contexte de marché local seulement. Plusieurs enjeux peuvent influencer leur capacité à exporter et à pénétrer d'autres marchés. Vous avez indiqué, notamment, que les PME de la région étaient particulièrement mal outillées pour gérer tout cet environnement.

Pourriez-vous prendre quelques instants pour en dire davantage sur les outils dont les petites PME auraient besoin pour s'épanouir?

Mme Guylaine Sirois: Différents programmes pourraient être mis en place pour pallier cela.

Vous parlez d'outils. Parlez-vous d'équipement ou de programmes?

M. Guy Caron: Je parle des deux. J'aimerais savoir de quoi ont besoin les PME pour pouvoir gérer tout cet environnement dans un contexte où elles veulent se diversifier et où on veut les aider à exporter leur savoir-faire et leurs produits.

M. Roger Robitaille: En fait, à ce stade, nous avons besoin d'une aide en matière de formation du personnel de vente, mais aussi d'un accompagnement financier pour développer les réseaux de distribution, développer les niches de marché et faire des études commerciales pointues. Naturellement, il y a des organismes comme la SADC de Témiscouata. Ces organismes sont aussi en mesure de nous aider, mais ils ont besoin d'un peu plus de financement et de fonds pour nous accompagner.

Une des façons que nous avons retenues jusqu'à présent est de regrouper les entreprises, compte tenu de leur faible taille. Actuellement, nous essayons de développer une filière pour ce qu'on appelle la finition du bâtiment, en regroupant trois entreprises. Nous en sommes au stade préliminaire et nous allons avoir besoin énormément d'accompagnement, non seulement sur le plan financier mais aussi sur celui de l'expertise pour nous aider à distribuer les produits finis.

• (1725)

M. Guy Caron: Merci beaucoup.

Mon temps de parole est limité, et je voudrais vous amener dans une autre direction, c'est-à-dire l'élimination ou l'abolition du Programme de création d'emplois en forêt.

Selon le Groupement forestier de Témiscouata, cela va entraîner des pertes de près de 700 000 \$ et la mise à pied de 30 employés expérimentés. Je sais que cette décision a été prise par le gouvernement du Québec, mais à l'origine — corrigez-moi si je me trompe —, ce programme était financé conjointement par le gouvernement fédéral et celui du Québec, et le gouvernement fédéral s'est retiré tranquillement.

De quelle manière le gouvernement fédéral peut-il aider les investissements et appuyer le travail d'aménagement qui doit être fait dans les forêts privées pour que le Témiscouata puisse optimiser sa force sur le plan de la forêt?

M. Roger Robitaille: Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées — et c'est aussi vrai pour les forêts publiques — a commencé en 1972. On a donc environ 40 ans d'expérience. La

rotation de la forêt, dans notre région, demande environ 60 ans. Il reste donc une vingtaine d'années avant de compléter le premier cycle.

Les défis actuels ont trait à la formation du personnel et au virage technologique pour les travaux d'aménagement et de récolte. En fait, nous nous tournons résolument vers les technologies optimisées et mécanisées qui nous permettent de gérer la forêt non pas en tant qu'entité mais plutôt sur une base par pied d'arbre. En ce sens, nous rejoignons un peu l'approche européenne en vigueur depuis de nombreuses années.

Le temps est ce dont nous avons besoin pour faire la transition. Il faut faire la transition dans le respect des employés et il faut former le nouveau personnel. À très court terme, nous avons besoin de fonds nous aider à financer les travaux. Une récolte par pied d'arbre coûte beaucoup plus cher qu'une coupe à blanc ou qu'une coupe abusive. Nous oeuvrons dans un cadre d'aménagement durable, d'optimisation de la forêt. Malgré le fait que notre industrie locale fasse déjà des efforts et participe déjà de façon financière importante à cet effort d'aménagement, nous avons besoin que le gouvernement canadien intervienne financièrement, un peu comme il l'a fait, dans le passé, avec ce que l'on a appelé le plan de l'Est, qui a duré une douzaine d'années, je crois. Il y a l'encadrement technique lié aux travaux, la formation du personnel et l'exécution des travaux.

J'aimerais aussi ajouter que l'on a déjà vu, sur le territoire, une forêt modèle qui n'existe malheureusement plus. À l'époque, elle avait été financée par le gouvernement canadien. Elle avait littéralement servi de base, de centre de recherche sur le terrain, pour diffuser l'expertise et la connaissance sur le terrain.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Caron.

[Traduction]

La parole est maintenant à M. Regan, qui dispose de quatre minutes.

[Français]

L'hon. Geoff Regan: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie également les témoins.

Pouvez-vous expliquer comment l'industrie est devenue plus agile à la suite des défis qu'elle a dû relever au cours des récentes années?

M. Roger Robitaille: En ce qui concerne les pâtes et papiers, il y a ici une première usine qui prend le virage du bioraffinage. Autrefois, cette usine ne dépendait que d'un produit, le carton d'emballage. D'ici quelques temps, l'usine aura deux produits majeurs, le produit conventionnel et les produits chimiques, des sucres. Ils seront utilisés dans différentes applications chimiques.

Au cours des années, cette entreprise s'est aussi intégrée à des usines de transformation primaire de sciage. Dans le but de réduire les coûts et de la rendre plus compétitive, on a intégré le sciage à la transformation des pâtes et papiers, de façon à optimiser l'utilisation de la fibre. Je parle toujours du mode tiré.

Tout cela est ensuite reporté vers la forêt, où la récolte et la préparation des arbres est effectuée en fonction des besoins des usines qu'elle approvisionne. Tout cela est fait de façon à répondre aux besoins des clients.

Actuellement, on peut dire sans se tromper qu'au-delà de 50 % de la matière première récoltée et destinée au sciage dans notre territoire fait l'objet d'une transformation secondaire. On lui donne donc une valeur ajoutée sous différentes formes avant que le produit arrive sur le marché.

En ce qui a trait aux pâtes et papiers, ce sera le même phénomène, grâce à l'arrivée du bioraffinage.

• (1730)

L'hon. Geoff Regan: Merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie.

[Traduction]

On entend la sonnerie d'appel pour les votes.

Je vous remercie tous de votre présence comme témoins aujourd'hui. Je vous remercie pour vos exposés, dont nous avons la copie. Les renseignements que vous nous avez fournis nous aideront grandement à rédiger notre rapport.

Je remercie tous les membres du comité de leur participation.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>